



**Assemblée européenne de sécurité et de défense
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale**

DOCUMENT A/2039

3 juin 2009

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux
- Réponse au rapport annuel du Conseil

RAPPORT

présenté au nom de la Commission politique
par M. Pedro Agramunt Font de Mora, rapporteur (Espagne, Groupe fédéré)

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux
- Réponse au rapport annuel du Conseil

RAPPORT

présenté au nom de la Commission politique
par M. Pedro Agramunt Font de Mora, rapporteur (Espagne, Groupe fédéré)

Rapport transmis au Président du Conseil de l'UEO ; au Président du Conseil de l'Union européenne ; au Secrétaire général de l'UEO/Haut Représentant pour la PESC de l'Union européenne ; au Président de la Commission européenne ; au Commissaire pour les stratégies de communication de l'UE ; aux Présidents des parlements nationaux et aux Présidents des Commissions des affaires étrangères, de la défense et des affaires européennes des 39 pays représentés au sein de l'Assemblée ; aux Présidents des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'OTAN, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire de la CEI ; au Président du Parlement européen, ainsi qu'aux Secrétaires généraux des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux – Réponse au rapport annuel du Conseil

RAPPORT¹

*présenté au nom de la Commission politique
par M. Pedro Agramunt Font de Mora, rapporteur (Espagne, Groupe fédéré)*

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATION n° 838

sur la PESD et l'avenir des Balkans occidentaux

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Pedro Agramunt Font de Mora, rapporteur (Espagne, Groupe fédéré)

- I. Présentation générale
- II. Le Kosovo
- III. La Serbie
- IV. La Bosnie-Herzégovine
- V. Le litige sur le nom entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce 16
- VI. Le contentieux entre la Croatie et la Slovénie
- VII. Les perspectives de la politique européenne dans les Balkans

ANNEXE I

Opérations de PESD dans les Balkans occidentaux

ANNEXE II

Cinq objectifs et deux conditions

ANNEXE III

Visite du sous-comité des présidents dans les Balkans occidentaux 7-9 juillet 2008

ANNEXE IV

Mission d'enquête du rapporteur dans les Balkans occidentaux (Belgrade et Pristina) 6-8 avril 2009

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la PESD et l'avenir des Balkans occidentaux

AMENDEMENTS

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

¹ Adopté par la commission le 7 mai 2009.

RECOMMANDATION n° 838²

sur la PESD et l'avenir des Balkans occidentaux – Réponse au rapport annuel du Conseil

L'Assemblée,

- (i) Réaffirmant son engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans cette région ;
- (ii) N'ignorant pas l'histoire mouvementée des Balkans occidentaux qui continue aujourd'hui d'affecter en profondeur l'attitude de leurs populations et de leurs gouvernements ;
- (iii) Insistant sur le rôle inestimable que la PESD a joué dans la région depuis 2003, en particulier en parvenant à y assurer la sécurité et la stabilité ;
- (iv) Profondément préoccupée par la dégradation de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, par le fait que les deux entités sont toujours incapables de parvenir à un accord sur un certain nombre de problèmes clés, cruciaux pour la survie du pays, et par les menaces de séparatisme proférées par les dirigeants politiques de la Republika Srpska ;
- (v) Se félicitant des progrès en cours, si lents soient-ils, dus à la réalisation de réformes proposées par le Conseil de mise en oeuvre de la paix (PIC) en Bosnie-Herzégovine, mais préoccupée de l'immobilisme frappant des réformes importantes telles que celle de la police ;
- (vi) Constatant qu'il reste urgent de réviser la Constitution de la Bosnie-Herzégovine afin de créer des structures étatiques viables et d'engager fermement le pays sur la voie de l'intégration européenne et euro-atlantique ;
- (vii) Craignant que l'on impose à la Serbie des exigences auxquelles elle ne sera pas en mesure de satisfaire et convaincue que pour encourager la politique pro-européenne du Président et du parlement serbes, l'UE doit améliorer le régime des visas appliqué à la Serbie et aider le pays à faire face à l'afflux de réfugiés du Kosovo sur son territoire ;
- (viii) Se félicitant de la coopération de la Serbie avec le TPIY et de l'arrestation, en juillet 2008, de Radovan Karadzic, accusé de crimes de guerre ; soutenant l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) entre la Serbie et l'UE ; souhaitant en outre que l'actuelle coopération entre la Serbie et les Etats membres de l'UE conduise à l'arrestation des dernières personnes accusées de crimes de guerre, Ratko Mladic et Goran Hadžic ;
- (ix) Se félicitant que la mission EULEX Kosovo, la plus importante mission civile de PESD jamais entreprise par l'UE à ce jour, ait fait le plein de ses effectifs opérationnels, mais préoccupée par la remise en cause de la légalité et de l'efficacité de l'opération EULEX par les autorités de la Serbie et du Kosovo, tout en notant avec satisfaction que la Serbie a recours à des voies légales et démocratiques pour faire valoir ses objections ;
- (x) Se félicitant du rapport du Secrétaire général des Nations unies, en date de novembre 2008, sur la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo qui a réussi à obtenir l'approbation du Conseil de sécurité des Nations unies pour lancer l'opération EULEX Kosovo sous l'autorité générale et dans le cadre du statut de neutralité des Nations unies ;
- (xi) Consciente qu'un certain nombre de pays, notamment plusieurs Etats membres de l'UE, n'ont toujours pas reconnu l'indépendance du Kosovo en tant qu'Etat et qu'il n'existe aucune perspective immédiate d'accord sur une position commune au niveau de l'UE en ce qui concerne l'indépendance du Kosovo ;
- (xii) Notant la tentative de la Serbie de saisir la Cour internationale de justice des Nations unies pour qu'elle examine la légalité des circonstances qui ont présidé à la déclaration d'indépendance du Kosovo ;
- (xiii) Félicitant l'Albanie et la Croatie de leur entrée dans l'OTAN ;

² Adoptée par l'Assemblée le 3 juin 2009, au cours de sa 3^e séance plénière.

(xiv) Considérant avec préoccupation que les pourparlers conduits sous les auspices des Nations unies entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine concernant le nom de cette dernière n'ont pas permis d'aboutir à une solution mutuellement acceptable, ce qui empêche l'intégration du pays dans les structures euro-atlantiques ;

(xv) Préoccupée par le différend frontalier qui oppose la Slovénie et la Croatie et entrave la progression de la Croatie sur la voie de son adhésion à l'UE ;

(xvi) Profondément préoccupée par les répercussions négatives de la crise financière mondiale sur l'ensemble des Balkans occidentaux, et en particulier sur la situation économique, politique et sociale de tous les pays concernés ;

(xvii) Préoccupée du fait que les pays des Balkans occidentaux n'ont pas réussi jusqu'ici à freiner la hausse permanente de la corruption, toujours considérable et omniprésente dans la région ;

(xviii) Constatant la réticence croissante d'un certain nombre d'Etats membres à admettre un nouvel élargissement de l'UE, suscitant ainsi une redéfinition de la politique d'intégration de l'Union à l'égard des Balkans, laquelle était centrée jusqu'à présent sur l'adhésion à l'UE des pays de la région ;

(xix) Convaincue que l'UE ne doit pas abandonner la région, étant donné l'importance des liens politiques, économiques et culturels qu'elle y a tissés grâce à sa politique d'intégration des Balkans, mise en place depuis longtemps déjà,

RECOMMANDE AU CONSEIL D'INVITER LES PAYS DE L'UEO, EN TANT QUE MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

1. A poursuivre leurs activités particulièrement utiles en Bosnie-Herzégovine par le biais du Représentant spécial de l'UE/OHR et de l'opération EUFOR Althea, jusqu'à ce que les dirigeants politiques du pays adoptent les objectifs et respectent les conditions fixés par le Conseil de mise en oeuvre de la paix (PIC) et que la situation politique du pays soit jugée suffisamment stable pour permettre les changements constitutionnels nécessaires et le transfert ultérieur des pouvoirs de l'OHR au Représentant spécial de l'UE ainsi que la reconfiguration d'EUFOR Althea ;

2 A intensifier leurs efforts en vue d'instaurer des liens plus étroits entre la Republika Srpska, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et le gouvernement central afin d'apporter au pays davantage de stabilité et de sécurité et d'apaiser les craintes à l'égard d'une sécession de la Republika Srpska et des pressions exercées dans ce sens ;

3. A prier instamment les autorités de Serbie et de Bosnie-Herzégovine de poursuivre leur coopération constructive avec le TPIY et d'arrêter les personnes encore accusées de crimes de guerre ;

4. A lever la condition qui empêche actuellement l'Accord d'association et de stabilisation de la Serbie avec l'UE de se concrétiser afin que les aspirations européennes du pays et de sa population cessent d'être tributaires de l'arrestation d'un seul homme ;

5. A prier instamment les autorités de Serbie et du Kosovo de permettre à EULEX d'exécuter sa mission sans entrave ;

6. A exhorter la mission EULEX Kosovo à maintenir une position de neutralité en ce qui concerne le statut du Kosovo et à agir en conformité avec la Résolution 1244 et le plan en six points adopté par l'Assemblée générale des Nations unies ;

7. A continuer, malgré les difficultés financières du moment, à soutenir la dynamique de la politique d'intégration des Balkans occidentaux qui prévoit jusqu'à maintenant de promouvoir la sécurité et la stabilité aux portes de l'Europe ;

8. A maintenir, malgré le caractère encore explosif de la situation dans un certain nombre de secteurs de la région, une présence au titre de la PESD, appelée à s'orienter de plus en plus vers un rôle de surveillance, d'encadrement et de conseil ;

9. A encourager la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine à trouver une solution mutuellement acceptable au différend qui les oppose de longue date concernant le nom de cette

dernière, dans le cadre du processus conduit par les Nations unies et à faire avancer les négociations d'adhésion de cette dernière ;

10. A encourager la Slovénie et la Croatie à trouver une solution mutuellement acceptable au différend frontalier qui les oppose en se fondant sur les récentes recommandations du Commissaire à l'élargissement, pour permettre la reprise des négociations d'adhésion à l'UE avec la Croatie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Pedro Agramunt Font de Mora, rapporteur (Espagne, Groupe fédéré)

I. Présentation générale

1. Les Balkans occidentaux ont parcouru un long chemin depuis les années 1990, période qui a vu la région plonger dans la guerre après la chute du communisme, dont le paroxysme a été la dissolution de l'ex-Yougoslavie, suivie par l'apparition de nouveaux Etats et, de façon indirecte, la naissance de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Aujourd'hui, plusieurs de ces Etats réalisent progressivement leurs aspirations à l'intégration dans les structures occidentales. La Slovénie est déjà membre de l'UE et de l'OTAN, tandis que la Croatie et l'Albanie, qui sont, comme l'ex-République yougoslave de Macédoine, candidates à l'adhésion à l'Union, sont toutes deux membres de l'OTAN. Le Monténégro a déposé sa candidature à l'adhésion à l'UE le 15 décembre 2008, et l'Albanie le 28 avril 2009.
2. Les participants au sommet de Thessalonique, tenu en 2003 en Grèce, ont exprimé avec force leur détermination de ramener la stabilité dans la région et de préparer l'intégration ultérieure des pays des Balkans occidentaux dans les structures euro-atlantiques. Plusieurs années après, on peut affirmer avec certitude que la région ne connaîtra plus de tensions de la même intensité que dans les années 1990 ; pour autant, les Balkans occidentaux ne sont toujours pas stabilisés. Les Occidentaux pensaient initialement que les pays concernés se développeraient en symbiose et adhéreraient ensemble à l'UE et à l'OTAN, mais cette « théorie du big bang » ne s'est pas vérifiée et nous assistons aujourd'hui à une démarche pays par pays et pas à pas.
3. Le présent rapport, qui fait suite au document présenté par votre rapporteur à la Cinquante-cinquième session plénière tenue en juin 2008³, examinera l'avenir de la PESD dans les Balkans occidentaux, sa portée dans la région et le rôle qu'elle peut jouer face aux réalités d'aujourd'hui. L'UE, qui a déjà mené à bien un certain nombre d'opérations et en a trois en cours, dont la plus importante mission civile jamais lancée au titre de la PESD (EULEX Kosovo), a accumulé une expérience et une expertise suffisantes pour pouvoir guider l'évolution des Balkans occidentaux vers une stabilité durable et leur intégration dans les structures euro-atlantiques.
4. La région a connu l'année dernière un certain nombre de développements importants comme la proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo et le lancement de la mission EULEX. Ceux-ci avaient certes pour but de calmer le jeu et de favoriser une plus grande stabilité dans les Balkans occidentaux, mais ils ont parfois engendré des effets adverses en raison la complexité de la situation politique dans la région et des relations interethniques. Par exemple, l'indépendance du Kosovo a provoqué d'intenses frictions avec la Serbie et constitue toujours la principale pomme de discorde dans la région, tandis que le démarrage de la mission EULEX a été accueilli tièdement par le gouvernement et par l'opinion publique kosovars. De plus, le litige opposant la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine au sujet du nom de cette dernière n'est toujours pas tranché et un conflit de souveraineté de territoire entre la Slovénie et la Croatie menace de mettre à mal le processus d'adhésion de la Croatie à l'UE.
5. Le fait que M. Miroslav Lajčák, encore récemment Haut représentant de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine, a démissionné pour occuper des fonctions ministérielles en Slovaquie, au moment même où le pays était frappé par ce qui constituait sans doute la plus grave crise politique depuis la fin de la guerre en 1995, a eu des retombées négatives sur le pays, voire sur l'ensemble de la région et a terni l'image de l'UE. Ce qui ne manquera pas de contrarier les efforts – jusqu'ici bien peu fructueux – de l'Union en vue de gagner la confiance de l'élite politique et de la société de la Bosnie-Herzégovine. Pendant ce temps, les dirigeants de la Republika Srpska réclament sans relâche la fermeture du Bureau

³ « 2008 : une année décisive pour les Balkans occidentaux », Document 2001, présenté au nom de la Commission politique par M. Pedro Agramunt Font de Mora, président et rapporteur (Espagne, Groupe fédéré), www.assembly-weu.eu

du Haut représentant et menacent régulièrement de continuer à tout mettre en oeuvre pour se séparer de la Bosnie-Herzégovine.

6. En Serbie, l'arrestation de Radovan Karadzic, poursuivi pour crimes de guerre, a conforté la perspective d'un déblocage de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'UE. De plus, le gouvernement serbe a obtenu l'autorisation de soumettre son cas à la Cour internationale de justice des Nations unies et de faire examiner la légalité des modalités de la déclaration d'indépendance du Kosovo. C'est un développement important pour ce contentieux puisqu'il l'a éloigné de la région où il est encore source de tensions pour le placer désormais sous l'égide d'un tribunal international.

7. En juillet 2008, une sous-commission du Comité des présidents de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense dirigée par le Président Masseret, accompagné du Président du Groupe socialiste, M. Pangalos, et du Président du Groupe fédéré, M. Walter, ainsi que de votre rapporteur, a effectué une mission d'enquête dans la région et s'est rendue à Belgrade, Pristina et Skopje (voir annexe III). En avril 2009, l'Assemblée a organisé à Berlin un colloque sur « La coopération civilo-militaire en matière de gestion de crise », dont la troisième séance était consacrée au Kosovo et à EULEX. En avril également, votre rapporteur a effectué une mission d'enquête dans les Balkans, et en particulier à Belgrade et à Sarajevo (voir annexe IV). Pendant toutes les visites mentionnées ci-dessus, des entretiens et des discussions ont eu lieu avec des responsables de la région : représentants de la communauté internationale, militaires et membres de la société civile, experts siégeant dans des cellules de réflexion et ONG. Toutes ces réunions, ces échanges de vues et ces interviews trouvent un écho dans ce rapport.

II. Le Kosovo

8. La déclaration d'indépendance du Kosovo suscite essentiellement deux courants d'opinion opposés. D'une part, elle est soutenue par un grand nombre de pays, dont les Etats-Unis, qui ont encouragé l'indépendance du Kosovo pour tenter de trouver une solution durable au problème des minorités albanaises et aux difficultés de la région. De l'autre, elle rencontre l'opposition farouche de certains pays, dont la Russie et cinq membres de l'Union qui n'ont pas reconnu le Kosovo en tant qu'Etat indépendant et qui ont soutenu que cette démarche allait créer un précédent dans d'autres régions du monde où des minorités aspirent à l'indépendance.

9. Il est évident que la question du statut du Kosovo devait être résolue. Dix ans après les guerres dans les Balkans, la dissolution de l'ex-Yougoslavie et les événements qui les ont accompagnées dans la région, la question toujours en suspens du statut de près de deux millions d'Albanais kosovars ne manque pas de rappeler cruellement les atrocités commises dans les années 1990. Pendant une décennie, le Kosovo a vécu dans un vide, sous la protection de la communauté internationale, et l'absence de règlement à son sujet a commencé à faire sentir ses conséquences sur l'ensemble de la région. Sa stabilité a été menacée, ainsi que la crédibilité de la démarche entreprise par la communauté internationale dans les Balkans occidentaux. Celle-ci risquait de donner l'impression qu'elle laissait faire une politique d'endiguement qui occultait les inquiétudes ressenties dans la région, sans pour autant s'attaquer pas aux problèmes urgents. Impression d'autant plus néfaste que l'UE a pour objectif de promouvoir la stabilité dans son voisinage ainsi que les valeurs occidentales et l'intégration.

10. Cependant, votre rapporteur estime que le choix d'une déclaration d'indépendance unilatérale, intervenue en février 2008, était une erreur et violait la Charte et la Résolution 1244 des Nations unies. Tel était le constat établi dans son rapport précédent, lequel mettait en garde contre la création par cette initiative d'un précédent utilisable par d'autres groupes séparatistes à travers le monde. Ce fut le cas lors de la guerre qui opposa la Russie et la Géorgie en août 2008 pour aboutir à l'indépendance autoproclamée de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

11. On a beaucoup dit que la situation du Kosovo ne pouvait être comparée à aucune autre ni rapprochée d'autres revendications séparatistes en Europe ou au dehors dans la mesure où, au cours de la dernière décennie, le Kosovo était une enclave placée sous contrôle international qui recevait donc une sorte de formation progressive à l'indépendance. Même si tel est bien le cas, ni les séparatistes ni les Etats qui veulent régler des litiges internes ne l'entendent ainsi.

12. Le Kosovo aspire désormais à l'intégration euro-atlantique. S'il s'agit d'une démarche positive allant dans le sens d'une plus grande stabilité, le Kosovo n'est pas pour autant un Etat viable et il est bien loin d'atteindre les objectifs irréalistes qu'il s'est fixés. Le pays est totalement tributaire du soutien de la communauté internationale, sa situation sécuritaire demeure préoccupante et la corruption atteint un niveau extrêmement élevé. Il serait plus réaliste qu'il se fixe comme ambition de réformer ses nouvelles institutions et de régler ses problèmes politiques, économiques et sociaux.

13. L'opération EULEX, lancée le 16 février 2008, vise principalement à promouvoir l'autonomie locale en assurant un encadrement et en fournissant des conseils dans tous les domaines touchant à l'Etat de droit. Son déploiement a été entravé jusqu'à présent par diverses complications. Le statut initial de la mission est resté ambigu jusqu'en décembre 2008 en l'absence d'un mandat de l'ONU, la Russie ayant opposé son veto au sein du Conseil de sécurité. Ce blocage a non seulement empêché le déploiement à grande échelle de l'opération, mais soulevé un certain nombre d'interrogations concernant les compétences ultérieures d'EULEX et ses relations opérationnelles sur le terrain avec la MINUK de l'ONU et la KFOR de l'OTAN. Pour certains, tenter de lancer une mission de PESD sans avoir le feu vert et un mandat clair des Nations unies portait atteinte à la crédibilité de l'UE.

14. La décision unanime du Conseil de sécurité d'autoriser EULEX a été prise le 26 novembre, deux jours après la parution d'un rapport⁴ du Secrétaire général Ban Ki-moon, envisageant un réaménagement des relations entre la MINUK et EULEX. Conformément aux nouvelles dispositions adoptées, EULEX devait s'acquitter de sa mission dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice et des douanes sous l'autorité générale des Nations unies, et sous la tutelle onusienne du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Kosovo, M. Lamberto Zannier, conformément à la Résolution 1244 (1999). Et surtout, le rapport précisait qu'EULEX interviendrait dans le cadre des Nations unies qui observent la neutralité sur la question du statut du Kosovo.

15. Le rapport faisait aussi état des difficultés croissantes rencontrées par la MINUK dans l'exercice de son mandat en raison des contradictions entre la Résolution 1244 (1999) et la Constitution adoptée par le Kosovo à la suite de la proclamation de son indépendance, qui ne prend pas en compte la force des Nations unies. Dès lors, on ne pouvait que s'interroger sur la légitimité du statut de la MINUK dans le pays et sur l'autorité du Représentant spécial qui ne pouvait exercer ses compétences exécutives dans le nouveau cadre. Le rapport du Secrétaire général prévoyait donc une réorganisation de la MINUK⁵, visant principalement les relations entre cette dernière et EULEX, décrites ci-dessus.

16. Le rapport des Nations unies présentait aussi un plan en six points, fruit du dialogue et des consultations entre le Représentant spécial des Nations unies, Belgrade et Pristina. Les six domaines couverts par ce plan sont les suivants : police, douanes, justice, transports et infrastructures, frontières et patrimoine serbe. Ses principales conclusions prévoient : la promotion d'un dispositif de police de proximité, placé sous contrôle international et applicable à toutes les communautés ethniques du Kosovo, l'égalité d'accès à la justice et aux règles du droit pour tous les citoyens du Kosovo, la nomination des juges et des procureurs qui devra refléter les communautés et la juridiction territoriale dans laquelle ceux-ci devront servir ; le maintien d'une zone douanière unique avec la nomination de douaniers internationaux et le maintien de la protection internationale pour l'Eglise orthodoxe serbe. Le Secrétaire général relève également que nombre de ces projets sont en phase initiale et qu'il convient de poursuivre les discussions sur la plupart des questions à traiter pour qu'ils puissent prendre forme.

17. Le rapport du Secrétaire général, qui a recueilli l'unanimité au Conseil de sécurité et obtenu l'accord des Serbes pour le déploiement d'EULEX, peut être considéré comme une réussite à double titre : d'abord pour l'UE, qui a enfin pu procéder au déploiement d'EULEX, ensuite pour la contribution que cette mission apporte à la stabilité politique et ethnique de la région. Le feu vert de la Serbie au déploiement signifie également que les régions du nord à prédominance serbe, qui sont dans une large mesure à l'origine des flambées de violence observées en février 2008 à la suite de la

⁴ Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo, 24 novembre 2008. S/2008/692. www.un.org

⁵ En vigueur depuis le 26 juin 2008. www.un.org

déclaration d'indépendance du Kosovo, soutiendront désormais elles aussi, du moins en théorie, le plan et la présence internationale au Kosovo.

18. Le rapport et son plan en six points ont cependant été aussitôt rejetés par le gouvernement kosovar, qui s'est opposé à tous les éléments du rapport qui se référaient au statut de neutralité au motif qu'ils étaient en contradiction totale avec la souveraineté du Kosovo et a réagi en publiant son propre « plan » en quatre points, selon lequel :

- le gouvernement de la République du Kosovo est favorable à la mise en place d'EULEX au Kosovo le plus rapidement possible et en conformité avec le mandat envisagé dans la déclaration d'indépendance, le document du Président Ahtisaari, la Constitution du Kosovo, les lois kosovares, l'Action commune du 4 février 2008 et l'invitation faite à EULEX par le Président du Kosovo le 17 février 2008 ;
- les institutions de la République du Kosovo rejettent l'intégralité du plan en six points ;
- les institutions de la République du Kosovo coopéreront étroitement avec EULEX dans l'ensemble du territoire du Kosovo et
- les institutions de la République du Kosovo coopéreront, comme toujours, avec les Etats-Unis, l'Union européenne et l'OTAN.

19. L'adoption par les Nations unies du rapport du Secrétaire général suscite par conséquent un certain nombre de préoccupations. En premier lieu, ce rapport risque de créer un environnement peu propice à de saines relations entre les autorités kosovares d'une part, la MINUK et EULEX de l'autre. Depuis l'entrée en vigueur des accords de Dayton, c'est le type de relations qui a prévalu en Bosnie-Herzégovine entre l'OHR (doté de pouvoirs exécutifs controversés) et les entités, le résultat étant que les réformes en matière politique, de défense et socio-économique en Bosnie traînent en longueur depuis des années.

20. Les recommandations contenues dans le rapport suscitent également des interrogations concernant les pouvoirs et le mandat d'EULEX, qui ont été considérablement réduits pour que la mission puisse être placée sous la tutelle des Nations unies. A l'origine, l'Action commune⁶ prévoyait que le Chef de la mission reçoive ses instructions du Comité politique et de sécurité (COPS) et du Haut représentant de l'UE. Or, le plan des Nations unies va modifier considérablement ce dispositif. En outre, on peut faire observer qu'en cherchant à imposer EULEX, l'UE a réussi à faire oublier les divisions entre ses membres au sujet de l'indépendance du Kosovo en montrant l'image d'une volonté collective européenne.

21. Enfin, dans une publication récente⁷, la Fondation Bertelsmann a soulevé une autre question intéressante : quel sera le poids de la Constitution du Kosovo si l'on instaure simultanément deux autorités – celle de la MINUK dans les enclaves serbes, situées principalement dans le nord, et celle de la Constitution même ? Les politiciens serbes⁸ prétendent que la MINUK, solidement fondée sur la Résolution 1244 des Nations unies, est un partenaire acceptable pour Belgrade et pour Pristina. Par contre, EULEX n'apporte pas la base juridique nécessaire, et la capacité de contrôler efficacement les institutions kosovares lui fait défaut étant donné que dans un certain nombre de secteurs comme la justice, la police et les douanes, celles-ci se sont vu transférer un certain nombre de compétences. En conséquence, bon gré, mal gré, la mission EULEX a dû se contenter de jouer un simple rôle de soutien pour ces institutions. De plus, le gouvernement serbe n'a cessé de réclamer la présence d'un Représentant officiel des Nations unies en poste dans la capitale pour faciliter la communication entre Belgrade⁹ et EULEX.

⁶ Action commune du Conseil 2008/124/PESC. 4 février 2008. <http://ue.eu.int>

⁷ Kosovo 2009 : un avenir incertain par Johanna Deimel et Armando García Schmidt. Fondation Bertelsmann, janvier 2009. www.bertelsmann-stiftung.de

⁸ Entretiens du rapporteur avec MM. Aligrudic and Lazic, parlementaires, le 5 avril 2009, Belgrade.

⁹ Entretiens du rapporteur avec M. Stefanovic, Chef de cabinet du Ministre des affaires étrangères serbe. Belgrade, 6 avril 2009.

22. Actuellement, les politiciens kosovars demeurent critiques à l'égard de la mission et de son nouveau mandat. Dans son intervention pendant le colloque sur « La coopération civilo-militaire en matière de gestion de crise » organisé par l'Assemblée le 2 avril 2009 à Berlin, M. Bujar Bukoshi, Vice-président de la Commission pour l'intégration européenne au parlement du Kosovo, a affirmé que « plusieurs mois après son déploiement, EULEX était perçue comme un processus de l'UE à la mise en place laborieuse. Le Kosovo espérait qu'EULEX agirait le long de ses frontières et que son personnel, composé de juges, de procureurs, d'officiers de police, etc., s'acquitterait de ses tâches avec le même sérieux, le même engagement et le même sens des responsabilités que dans son pays d'origine, mais c'est le contraire qui s'est produit. Si EULEX n'est qu'un simple prolongement de la MINUK, si elle se contente d'adopter les méthodes de travail de la MINUK, alors elle n'aidera ni le Kosovo, ni l'UE. »

23. Cela étant, compte tenu des circonstances et de la situation géopolitique complexe de la région, le rapport du Secrétaire général reste à ce jour la meilleure option possible. Non seulement il a proposé une solution légitime pour le déploiement de l'opération de l'UE en obtenant l'unanimité du Conseil de sécurité, mais il a défini un cadre précis pour la coopération entre l'UE et l'ONU au Kosovo. De plus, aucune divergence de vues n'est apparue au sein de l'Union depuis le déploiement d'EULEX. Cela ne veut certes pas dire que les différends au sujet de l'indépendance du Kosovo ont été aplanis, mais cela montre que chacun reconnaît la nécessité impérative de maintenir une présence internationale forte, unie et durable dans la région.

24. Sous contrôle international depuis une décennie, le Kosovo n'a eu que quelques mois pour trouver ses repères. Même s'il se plaît à se déclarer indépendant et à se considérer comme tel, il commence tout juste à se familiariser avec les voies et moyens pour bâtir et promouvoir son indépendance avec l'assistance de la communauté internationale. Il se trouve donc aux tous premiers stades du processus, politique, économique et notamment sécuritaire et il est loin d'être autonome ou autosuffisant. Les forces de sécurité du Kosovo (dont il sera question par la suite dans ce rapport), comportent encore des éléments de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), qui s'est battue contre ses voisins serbes devenus depuis des compatriotes. Des divisions profondes subsistent, et des changements substantiels, touchant aux fondements mêmes des institutions du pays, sont indispensables. Nous citerons en particulier les forces de sécurité du Kosovo, vis-à-vis desquelles il faut renforcer avec détermination la politique de recrutement et de promotion des Serbes. Quand votre rapporteur a rencontré le Vice-Premier ministre M. Kuci en juillet 2008, ce dernier a affirmé que la discrimination positive était utilisée pour encourager les Serbes à travailler dans le secteur de la sécurité. Cependant, leur recrutement reste problématique dans ce domaine, car ils hésitent et même craignent de rejoindre les rangs de ceux qu'ils ont combattus dans un passé récent.

25. Le 9 décembre 2008, EULEX a lancé sa phase opérationnelle. Avec sa pleine capacité opérationnelle de 1 900 agents internationaux et 1 100 locaux annoncée en avril 2009, EULEX est à ce jour la plus vaste opération civile de PESD entreprise par l'UE. Le principal objectif de la mission est de contrôler, de conseiller et de guider les autorités kosovares dans tous les secteurs en rapport avec l'Etat de droit. Les priorités immédiates concernent la protection des minorités, la lutte contre la corruption et contre le crime organisé. La durée initiale du mandat de la mission est de deux ans, mais elle ne s'achèvera que lorsque les autorités kosovares auront acquis suffisamment d'expérience et de savoir-faire pour garantir à tous les membres de la société le bénéfice de l'Etat de droit. S'efforçant d'apaiser les inquiétudes persistantes au sujet du déploiement de l'opération et de ses activités, Mme Andonovski-Carter, Chef adjointe du Bureau en charge de la politique d'EULEX, a déclaré : « EULEX n'est pas là pour remplacer la MINUK ; elle n'est pas là non plus pour gouverner, imposer ou changer les lois »¹⁰.

26. Dans le mois qui a suivi son entrée en fonction, la mission EULEX a mené à bien un exercice de coopération civilo-militaire avec la KFOR, auquel ont participé plusieurs centaines de soldats et d'officiers de police dans le cadre d'un scénario prévoyant qu'EULEX, confrontée à une violente manifestation, faisait appel à la KFOR. Prenant la parole devant le colloque organisé par l'Assemblée à Berlin le 2 avril 2009, M. Roy Reeve, Directeur adjoint de l'opération, a indiqué qu'EULEX agissait

¹⁰ Intervention au Séminaire Rose-Roth de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Sarajevo ; 19-21 mars 2009.

comme un maillon de liaison pour d'autres institutions de l'UE et d'autres organisations internationales comme Interpol, Europol et Eurojust, et s'efforçait d'inciter le Kosovo à coopérer avec celles-ci. Au même colloque, le Général Schiebold a déclaré que les deux organisations travaillaient ensemble afin d'accroître l'efficacité de l'assistance apportée par la communauté internationale à ce pays. Pendant qu'EULEX asseyait sa crédibilité politique, la KFOR procédait à l'évaluation des risques pour le personnel et les équipements. Mais l'un et l'autre ont été unanimes pour affirmer qu'il appartient aux institutions kosovares de faire respecter les principes de l'autorité de l'Etat de droit, et de veiller au contrôle des frontières et à la sécurité publique ; en cas de troubles à l'ordre public, c'est à la police kosovare de réagir en premier, suivie d'EULEX puis de la KFOR.

27. En ce qui concerne l'opération de la KFOR de l'OTAN, le gouvernement espagnol a annoncé le 19 mars 2009 le retrait de toutes ses troupes du Kosovo. Même si votre rapporteur estime que cette décision est justifiée, surtout au regard des responsabilités attribuées à la KFOR à l'été 2008 en matière de constitution de la Force de sécurité du Kosovo (KSF) impliquant la formation et la supervision de forces professionnelles et civiles multiethniques – un aspect important du développement des institutions dans un pays que l'Espagne ne reconnaît pas – il est néanmoins en désaccord avec la forme subite, imprévue et en dehors de toute consultation de ce retrait, qui a pris de court la communauté internationale et les forces armées sur le terrain au Kosovo.

III. La Serbie

28. En dépit des vives inquiétudes exprimées avant l'indépendance du Kosovo, la métamorphose de ce qui était une enclave sous contrôle international au sein de la Serbie en un pays tout neuf s'est relativement bien passée. Même si des protestations¹¹ véhémentes se sont fait entendre à Belgrade et des émeutes ont éclaté à la frontière entre la Serbie et le Kosovo ainsi qu'à Mitrovica, dans la région à majorité serbe du nord du Kosovo, elles ont été désamorçées très rapidement. Ce résultat est dû en partie à une présence internationale civile et militaire massive sur le terrain et aussi au fait que l'UE a veillé à ne pas isoler la Serbie dans une période délicate mais au contraire à lui promettre l'intégration dès que toutes les conditions nécessaires seraient remplies. En septembre et en décembre 2008, le Commissaire à l'élargissement, Olli Rehn, a souligné que 2009 serait une année décisive pour les Balkans occidentaux. Il a repris les propos du Président de la Commission, M. Barroso, qui a affirmé que si tout se passait bien, la Serbie pourrait obtenir le statut de candidat d'ici la fin 2009.

29. Ce type de comportement, adopté par Bruxelles et une poignée de capitales européennes en 2008, a contribué peu ou prou à la victoire du gouvernement pro-européen dirigé par le Président Boris Tadic et le Premier ministre Mirko Cvetkovic. Votre rapporteur avait souligné, dans le rapport intitulé « 2008 : une année décisive pour les Balkans », qu'après l'accession à l'indépendance du Kosovo, la Serbie devrait se tourner vers l'avenir et tenter d'étouffer autant que possible les sentiments nationalistes qui agitaient la classe politique et la société civile, mettant en danger la stabilité du pays et son évolution. Le nouveau gouvernement a parfaitement réussi à calmer les esprits pendant une période de crise ethnique et culturelle pour le pays, tout en faisant progresser sensiblement ses aspirations à l'intégration dans l'UE.

30. Cependant, l'entrée de la Serbie dans l'UE dépend de sa coopération étroite avec le TPIY. Dans les années qui ont suivi le transfèrement de l'ancien Président yougoslave Slobodan Milosevic au TPIY, les relations de la Serbie avec la Cour ont été très tendues. La cause en était avant tout les divisions au sein du gouvernement où s'affrontaient le camp nationaliste et les partis pro-occidentaux et le contrôle exercé par l'Etat sur la police et les services secrets qui, pendant longtemps, ont entravé toutes les tentatives sérieuses de remettre les suspects de crimes de guerre Radovan Karadzic et Ratko Mladic au TPIY.

31. De réels progrès ont commencé à se faire sentir après la formation du gouvernement de coalition pro-européen en juillet 2008. En l'espace de deux semaines, Radovan Karadzic, l'ancien

¹¹ Des protestations similaires, mais à une échelle moindre, ont été constatées en février 2009 à l'occasion du premier anniversaire de la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Président autoproclamé de la Republika Srpska et commandant suprême de l'armée serbe bosniaque, a été arrêté et transféré au TPIY environ treize ans après son inculpation. Il doit y répondre d'accusations de génocide, de crimes contre l'humanité et de violation du droit de la guerre pendant le conflit de 1992-1995 qui a vu le massacre de Srebrenica et le siège de Sarajevo.

32. En décembre 2008, l'UE a de nouveau averti la Serbie que son adhésion dépendait de la poursuite de sa coopération avec le TPIY. L'ancien Général Ratko Mladic reste dans la clandestinité, mais un sondage effectué récemment auprès des Serbes révèle que les deux tiers d'entre eux sont réticents à livrer des informations susceptibles d'entraîner sa capture¹². L'UE, et en particulier les Pays-Bas, ont envoyé des signaux très clairs à Belgrade : si Ratko Mladic n'est pas arrêté, l'Accord intérimaire de stabilisation et d'association (ASA)¹³ (actuellement gelé) restera au point mort, et la demande d'adhésion de la Serbie n'aboutira pas.

33. Début 2009, le gouvernement serbe a fait savoir qu'il n'hésiterait pas à présenter sa candidature à l'UE cette année en dépit des obstacles que continue de rencontrer son ASA. Néanmoins, après de longs pourparlers avec Bruxelles et avec le Commissaire à l'élargissement Olli Rehn¹⁴, Belgrade a décidé de renoncer à cette candidature pour intensifier la poursuite des derniers criminels de guerre¹⁵ et accroître la coopération avec les services de renseignement d'un certain nombre d'Etats membres de l'UE.

34. Si la Serbie veut faire avancer l'action du TPIY et surtout ses propres aspirations à l'intégration à l'Occident, ses dirigeants et sa population doivent persévérer dans leurs efforts pour surmonter leurs contradictions concernant l'histoire et l'avenir du pays. Plus d'un an après l'indépendance du Kosovo, il est évident que la seule voie ouverte à la Serbie est celle du réalisme. Même si l'entrée dans l'UE ne se fait pas rapidement, une amélioration de ses relations avec l'Occident aura certainement des retombées positives sur la Bosnie-Herzégovine voisine (Republika Srpska), avec laquelle la Serbie entretient des liens étroits et influents.

35. Même si, à l'heure actuelle, la Serbie se montre coopérative pour satisfaire aux exigences de Bruxelles, on peut estimer que l'UE joue un jeu dangereux avec Belgrade et ce pour deux motifs. Il semble en premier lieu que les aspirations européennes de tout un pays et en fait l'avenir « européen » des Balkans occidentaux reposent en ce moment sur l'arrestation d'un seul homme. En second lieu, après les efforts considérables déployés par l'UE et le gouvernement serbe, l'opinion publique de ce pays est toujours en faveur d'une orientation pro-européenne¹⁶. Mais si l'on ne trouve pas le moyen de faire avancer les choses dans un avenir prévisible, cet enthousiasme risque de s'éteindre fortement au profit, une fois de plus, du nationalisme, ce qui retarderait le processus d'intégration européenne, et compliquerait aussi les relations avec le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine.

36. S'il s'avère que le gouvernement serbe coopère pleinement avec l'Occident et avec le TPIY, qu'il accède aux demandes des agences occidentales de renseignement et se montre d'une transparence totale dans la poursuite de Mladic, un rapport favorable du procureur international du TPIY Serge Brammertz pourrait alors apporter suffisamment de preuves à Bruxelles et aux Pays-Bas pour permettre au processus de continuer.

37. Un autre facteur à prendre en compte est l'avenir même du TPIY. Son mandat expire à la fin de cette année et sa prorogation pour deux années supplémentaires (jusqu'en 2011) a été demandée. Si les derniers inculpés pour crimes de guerre ne sont pas rapidement livrés au tribunal, leur détention future reste incertaine. Et cela, les éléments nationalistes du pays, très proches des milieux militaires serbes,

¹² Strategic Marketing, Belgrade, janvier 2009.

¹³ L'Accord intérimaire de stabilisation et d'association entre la Serbie et l'UE a été signé le 25 avril 2008 à Luxembourg.

¹⁴ Le Commissaire a déclaré (le 10 février 2009) que l'UE décidera ou non d'accepter la candidature de la Serbie en fonction des progrès et de l'efficacité de la mise en oeuvre de l'ASA.

¹⁵ Les deux derniers inculpés sont Ratko Mladic et Goran Hadžić.

¹⁶ Le sondage Balkan Monitor for 2008 de l'institut Gallup montre une légère désaffection de l'opinion publique serbe pour l'UE entre 2006 et 2008 (tombée de 61 % à 58 %). Cela peut s'expliquer par le fait que la Serbie a perçu cette année comme négative en raison de la question kosovare ; le pourcentage de personnes favorables à l'intégration dans l'UE devrait augmenter en 2009. www.gallup.com

le savent bien. L'incapacité des autorités à retrouver Ratko Mladic et à l'arrêter peut aussi s'expliquer par l'absence de coopération entre l'Etat et les services de sécurité.

38. Le déblocage de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) et la possibilité pour la Serbie de présenter sa candidature signifieraient qu'un obstacle majeur a été franchi, non seulement sur le plan politique mais aussi psychologique. Le pays se trouverait, après un long cheminement, sur le point de réaliser ses principaux objectifs immédiats, ce qui donnerait selon toute vraisemblance un coup de fouet aux réformes politiques, institutionnelles et économiques locales.

39. Mais il ne s'agit pas d'une marche à sens unique vers le succès, car l'UE peut bloquer et bloquera le processus dès qu'elle jugera que les réformes prennent du retard. Le pays est confronté à des défis d'envergure. Tout d'abord, les relations de Belgrade avec son voisin du sud, le Kosovo, sont dans l'impasse, tous les contacts et discussions entre les deux parties passant actuellement par les Nations unies. La Serbie ne reconnaîtra jamais le Kosovo, mais il faut trouver une solution, ne serait-ce que pour améliorer la communication entre les deux pays et poser ainsi les premiers jalons sur la voie de relations de bon voisinage.

40. En octobre 2008, la Serbie a été autorisée, à la suite d'un vote à l'Assemblée générale des Nations unies¹⁷, à porter devant la Cour internationale de justice sa requête sur la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo. Cette décision a de nombreuses implications pour les deux pays à court et à long terme. Dans l'immédiat, elle a eu un effet positif puisqu'elle a permis de réduire les tensions au niveau régional et entre les deux voisins en soumettant le différend à l'examen d'une instance judiciaire internationalement reconnue. L'Ambassadeur de France auprès des Nations unies, M. Jean-Maurice Ripert, a néanmoins lancé une mise en garde contre une telle action, « qui ne contribue pas au nécessaire apaisement des tensions » car elle ne fait que différer le règlement de la question dans l'attente de la décision. Les problèmes se poseront assurément de manière plus pressante lorsque la Cour aura rendu son verdict final. Le Président serbe Boris Tadic a déclaré dans un article publié par le *Washington Times* qu'à la suite de la décision qui sera prise par la Cour (vraisemblablement après 2009), « la question du futur statut du Kosovo pourrait être réexaminée »¹⁸. Mais on ne peut échapper à la réalité : maintenant que le processus d'indépendance et de reconnaissance¹⁹ est entamé, il est très peu probable, voire impossible, que le Kosovo retourne dans le giron de la Serbie, et la situation pourrait alors mal tourner.

41. Les problèmes politiques internes sont aussi à prendre en compte. Même si le gouvernement de M. Tadic s'est employé avec un regain de vigueur, depuis l'élection de ce dernier, à introduire un certain nombre de lois majeures concernant l'intégration européenne et les réformes du système judiciaire, le nationalisme est toujours prégnant au niveau politique et social. Les nationalistes ont principalement pour objectif de détourner le pays de son orientation européenne actuelle, de resserrer les liens avec la Russie, de soutenir la Republika Srpska voisine, qui cherche à se séparer de la Bosnie-Herzégovine, et de récupérer le Kosovo. Ces sombres perspectives sont peut-être très éloignées de la réalité actuelle, mais il ne faut pas oublier que l'opposition politique interne va continuer de bloquer le processus de réforme et de tenter de nuire au gouvernement pour accroître sa propre popularité qui, lors des dernières élections, a atteint un niveau assez élevé²⁰.

¹⁷ Le 8 octobre 2008, les 192 membres de l'Assemblée générale des Nations unies ont approuvé, par 77 voix pour, six voix contre et 74 abstentions, la saisine de la Cour internationale de justice à l'initiative de la Serbie. Chypre, la Grèce, la Roumanie, la Slovaquie et l'Espagne ont voté pour, mais les 22 autres membres de l'Union européenne, qui ont tous reconnu l'indépendance du Kosovo, se sont abstenus. Le Royaume-Uni s'est prononcé contre la saisine de la Cour, en précisant que 48 pays avaient alors déjà reconnu l'indépendance du Kosovo (55 pays actuellement). Les Etats-Unis ont voté contre. www.un.org

¹⁸ *The Washington Times*, "Tadic : A judicial approach to Kosovo", 17 février 2009, www.washingtontimes.com

¹⁹ A la date du premier anniversaire de l'indépendance du Kosovo, le 17 février 2009, 55 pays l'avaient reconnu en tant qu'Etat indépendant.

²⁰ Lors des élections de mai 2008, le parti radical serbe (SRS) a obtenu 29,5 % des voix, tandis que la coalition actuellement au pouvoir en obtenait 38,4 %.

42. De plus, la corruption reste à un seuil critique : en 2008, Transparency International a classé la Serbie au 85^{ème} rang selon l'Indice de perception de la corruption (IPC)²¹ (le pays classé premier étant celui où les niveaux de corruption sont les moins élevés), avec une série d'indices de confiance se situant entre 3 et 4 sur 10. Dans son rapport de 2007²², la Serbie figurait dans le deuxième quintile, par ordre décroissant, des pays du monde affectés par la corruption. Celle-ci a un effet destructeur non seulement sur les systèmes politique et économique du pays, mais surtout sur la population, qui en est la principale victime, tandis que la crise financière qui s'amplifie ajoute à sa frustration. Elle porte également atteinte à la confiance témoignée au pays dans les domaines politique et économique, complique la tâche des pays partenaires et de la communauté internationale et dissuade les entreprises étrangères d'investir.

43. En conclusion, il est devenu évident, ainsi qu'il ressort des entretiens de votre rapporteur avec des représentants du gouvernement et des responsables à Belgrade le 6 avril 2009, que les principaux objectifs de la Serbie sont de tenir le cap de l'intégration européenne et de suivre attentivement les attendus du TPIY. La Serbie doit son maintien sur la voie de l'intégration européenne à deux acteurs clés : la communauté internationale (essentiellement l'UE) et le gouvernement pro-européen du pays. Si les problèmes internes, décrits ci-dessus, que rencontre actuellement le gouvernement deviennent insurmontables et si l'on assiste à un retour du nationalisme, la situation deviendra très difficile pour l'Union, qui perdra rapidement son point d'appui et sa crédibilité auprès de l'opinion ; la Serbie entraînera alors vraisemblablement les Balkans, une fois de plus, dans l'isolement.

IV. La Bosnie-Herzégovine

44. Le départ de M. Miroslav Lajcak, RSUE/OHR, est intervenu à un très mauvais moment pour la Bosnie-Herzégovine car il a contribué à diffuser auprès des hommes politiques et de la population de Bosnie-Herzégovine des signaux négatifs en provenance de Bruxelles. Les appels à la fermeture du Bureau du Haut représentant se sont donc multipliés. Lors de leur rencontre avec votre rapporteur le 7 avril 2009 à Sarajevo, le Premier ministre, Nikola Spiric, et le Ministre des transports et des télécommunications, M. Ljubic, ont exprimé leur préoccupation à propos « du rôle négatif » joué par l'OHR dans le pays et souligné la nécessité de le voir fermer ses portes dans un avenir proche. Le Directeur politique de l'OHR, M. Simosas, partage ce point de vue et estime que l'OHR fait obstacle au progrès politique en Bosnie-Herzégovine et qu'il faudrait prévoir une transition quand les objectifs et conditions seront atteints. Le leader du parti politique bosniaque SDA, M. Tihic, a déclaré néanmoins que privé de l'OHR, le pays risquait de s'effondrer étant donné que les institutions nécessaires de soutien autonome font encore défaut et en raison d'une menace de détérioration de la situation due à la crise économique mondiale. Peu après avoir quitté ses fonctions, M. Lajcak a déclaré que « pour les hommes politiques représentant les trois nationalités de la Bosnie, maintenir résolument le pays sur la voie de l'adhésion à l'UE n'est pas prioritaire. Au contraire, tous les différends qui les préoccupaient dans les années 1980 et au début des années 1990 refont surface »²³.

45. Réuni les 25 et 26 mars 2008, le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix (PIC)²⁴ a salué les progrès réalisés en vue de la transformation de la fonction de Haut représentant en Représentant spécial de l'UE (RSUE) aux pouvoirs renforcés et les préparatifs en cours pour faire jouer un rôle plus important à l'UE dans le pays. Il a souligné néanmoins que le Haut représentant poursuivrait sa tâche tant que les cinq objectifs et les deux conditions (objectifs 5+2) évoqués par le PIC en février 2008 ne seraient pas atteints²⁵. Celui-ci avait déjà annoncé en 2006 qu'il voulait fermer le Bureau du Haut représentant et s'en remettre à l'UE dans l'espoir d'encourager la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration dans les structures occidentales. L'International Crisis Group

²¹ Transparency International, Indice de perception de la corruption 2008. www.transparency.org ²¹

²² Rapport sur le baromètre mondial de la corruption de 2007, Transparency International. www.transparency.org

²³ Bosnia's irresponsible politicians drive auntie EU crazy ; article de Tony Barber. *The Financial Times*, 16 mars 2009. www.ft.com

²⁴ Communiqué du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, publié à l'issue de sa réunion des 25-26 mars 2009 à Sarajevo.

²⁵ Voir Annexe II.

déclare toutefois dans son dernier rapport sur la Bosnie-Herzégovine²⁶ que : « très largement livrés à eux-mêmes, les responsables politiques bosniens ont fait de l'immobilisme, et certaines réformes ont commencé à se déliter ».

46. La nomination du nouveau Haut représentant, M. Valentin Inzko, a été approuvée par les 22 Etats membres de l'UE faisant partie du PIC et par le PIC lui-même. En ce qui concerne les pouvoirs du Haut représentant, cause de friction majeure pour les hommes politiques bosniens, M. Inzko a déclaré que les pouvoirs de Bonn « doivent être maintenus pour le moment, mais utilisés uniquement en dernier recours et après épuisement de toutes les autres possibilités »²⁷.

47. Dans cette conjoncture, le Bureau du Haut représentant doit absolument rester ouvert et poursuivre sa tâche. La situation politique en Bosnie-Herzégovine démontre que la fermeture de ce Bureau n'est pas réaliste. Certains membres de la communauté politique de Bosnie-Herzégovine demandent la fermeture de cette instance, dans laquelle ils voient une sorte de « shérif » international qui aurait le pouvoir de contrôler totalement la politique locale et de tenir le pays en main. Cette demande n'est nullement prise en compte, mais il faut admettre que ces derniers temps, le Haut représentant n'a pas usé pleinement des pouvoirs de Bonn (par exemple pour nommer ou limoger des hommes politiques et des responsables), car il savait trop bien que les résultats iraient à l'inverse du but recherché. Il les a toutefois utilisés pour intervenir à un niveau inférieur et à dose homéopathique afin de relancer des réformes qui s'étaient enlisées et de régler des différends ethniques à un niveau politique.²⁸

48. La situation politique s'est considérablement dégradée l'an passé en Bosnie-Herzégovine. Le système politique, déjà très complexe, a été mis à rude épreuve par l'incapacité des responsables politiques à s'entendre, et donc à encourager et adopter les réformes qui prépareraient aux importants changements constitutionnels nécessaires et à une plus grande indépendance. En outre, la ligne de plus en plus dure suivie par la Republika Srpska et son Premier ministre, Milorad Dodik, qui ne cesse de menacer d'organiser un référendum sur la sécession de son entité mais fait machine arrière dès que la communauté internationale accentue sa pression, suscite des questions sur l'avenir du pays, sa stabilité, le rôle joué par la présence internationale et, dans certains cas extrêmes, la perspective de reprise du conflit. En effet, la lutte politique constatée récemment entre Dodik et son rival, le dirigeant du parti bosniaque pour la Bosnie-Herzégovine, Haris Silajdzic, a été qualifiée de « poursuite de la guerre par d'autres moyens ».

49. Paradoxalement, d'importantes réformes ont été adoptées (et mises en pratique, même si c'est avec lenteur) dans un certain nombre de domaines – essentiellement la justice, les impôts, l'énergie et surtout le renseignement et la défense – où la Bosnie-Herzégovine est parvenue, avec l'aide de l'OTAN, à faire des trois armées qui s'entredéchiraient dans les années 1990 une armée unique dotée d'une seule chaîne de commandement fédéral. En revanche, les réformes politiques et celle de la police sont toujours au point mort car les hommes politiques se querellent souvent sur des détails au lieu de se concentrer sur l'essentiel : mettre leur pays rapidement sur les rails de l'intégration euro-atlantique.

50. En outre, le fossé est énorme entre l'élite politique et la population de Bosnie-Herzégovine. Raffi Gregorian, Superviseur de Brcko et adjoint au Haut représentant, a mis l'accent²⁹ sur l'absence évidente de lien entre le monde politique et la population. Pour un pourcentage élevé de cette dernière, les hommes politiques ne représentent pas l'opinion des citoyens et ne défendent pas leurs revendications. De plus, de nombreuses personnes ne savent pas qui les représente ou qui représente leur région au parlement. Même si cela s'explique surtout par la défiance qu'inspire la classe politique et une incapacité chronique à parvenir à des accords, la complexité des Accords de Dayton y est aussi

²⁶ Bosnia's Incomplete Transition: Between Dayton and Europe. International Crisis Group. 9 mars 2009. WWW.crisisgroup.org

²⁷ Déclaration au quotidien autrichien *Der Standard*, 13 mars 2009.

²⁸ Ambassadeur Garry D. Robbins, Chef de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, lors d'un entretien avec le rapporteur, 7 avril 2009.

²⁹ Intervenant dans le cadre du séminaire Rose-Roth de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Sarajevo. 19-21 mars 2009.

pour quelque chose, ainsi que la situation politique qui en a résulté puisque, 14 ans après la signature de ces accords, ils n'ont toujours pas été traduits dans les trois langues officielles de Bosnie-Herzégovine : le bosniaque, le croate et le serbe.

51. Les accords de paix de Dayton sont une autre pomme de discorde pour la Bosnie-Herzégovine, que votre rapporteur a analysée dans son précédent rapport. Il est de plus en plus évident que la Constitution du pays devra être profondément remaniée pour régler la question de l'unification du pays et permettre la création d'institutions uniques répondant aux besoins des trois ethnies. Du point de vue constitutionnel, la situation demeure extrêmement compliquée : l'existence de deux entités, le district de Brcko et les dix cantons de la Fédération, dotés chacun d'un gouvernement régional, constituent un véritable casse-tête politique, logistique et bureaucratique. On estime que 60 à 65% du budget de la Fédération sont engloutis dans les frais administratifs.

52. Un certain nombre de tentatives de régler ces questions de façon globale ayant été bloquées au parlement, on tente maintenant d'avancer plus progressivement. Kurt Bassuener,³⁰ du Conseil sur la politique de démocratisation, pense que le moment est particulièrement propice à ce que l'UE fixe les grandes lignes de la réforme constitutionnelle en se concentrant sur les aspects immédiatement compréhensibles et acceptables par la population. Les accords de Dayton n'ont pas réussi à tisser un « lien social », mais ils ont bien sûr fait le nécessaire à l'époque pour mettre fin à la guerre. Sabine Freizer, de l'International Crisis Group, a souligné que le principal problème politique qui se pose actuellement demeure celui du pouvoir. Qui sera le véritable décideur dans le pays, autrement dit qui aura la maîtrise de secteurs clés de la politique nationale tels que le budget ?

53. Il faut en outre régler toute une série d'autres problèmes sous-jacents dans le pays, dont le principal est la corruption, un fléau qui sévit dans l'ensemble des Balkans occidentaux. Mais s'attaquer à la corruption soulève la question suivante : quelle doit être la priorité ? La lutte contre la corruption ou la mise sur pied des institutions de l'Etat, qui s'attaqueront à ce fléau ? Si on choisit de combattre la corruption, rien ne garantit que la mission puisse être menée à bien si les institutions nécessaires n'ont pas été mises en place. Dans la seconde hypothèse, en revanche, on court le risque que la corruption s'infilte dans les institutions conçues pour la combattre, ce qui rendrait d'emblée le processus inefficace. Les institutions qui combattent la corruption en Bosnie-Herzégovine telles que l'Agence d'Etat d'investigation et de protection (SIPA) et le Bureau du procureur, en sont à leurs balbutiements ; la communauté internationale doit donc les soutenir pleinement pour assurer leur bon développement et faciliter leur fonctionnement à l'intérieur de l'Etat.

54. Le secteur de l'éducation est révélateur lui aussi : un grand nombre d'écoles pratique toujours une ségrégation basée sur l'appartenance ethnique. Ce qui prouve qu'on peut continuer à empêcher les communautés de Bosnie-Herzégovine de se rassembler et de se réconcilier avec leur passé : ce type de ségrégation ne peut qu'engendrer les divisions dans les générations futures.

EUFOR Althea

55. Bien que la situation politique se détériore en Bosnie-Herzégovine, les représentants de la communauté internationale veulent croire que la situation est stable sur le plan sécuritaire et qu'il n'y a pas de menace immédiate de conflit. En mars 2009, le commandant de l'opération EUFOR Althea, le Général Stefano Castagnotto, a déclaré : « nous sommes conscients de l'existence de tensions au niveau politique. Mais toutes les informations que nous avons recueillies sur le terrain nous ont amenés à conclure que la situation dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine est calme et stable ». Ces conclusions ont conduit des pays de l'UE à demander la reconfiguration de l'opération EUFOR Althea en une mission d'observation et de formation, ce qui aboutirait à ramener ses effectifs de 2 200 hommes à 200³¹.

56. En dépit des appels lancés en faveur de la reconfiguration de la mission, il a été convenu le 23 mars lors d'une réunion commune entre le Conseil de l'Atlantique nord (CAN) de l'OTAN et le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE de ne prendre aucune décision dans l'immédiat concernant Althea. Celle-ci va donc poursuivre sa tâche.

³⁰ Idem.

³¹ Bulletin Quotidien Europe N° 9861. 14 mars 2009.

57. Au vu de la situation en Bosnie-Herzégovine, c'est précisément la recommandation que votre rapporteur aurait formulée. Il serait irréaliste, dans une situation aussi précaire, de commencer à reconfigurer une mission, dont l'objectif sur le terrain est de maintenir un environnement sûr, pour en faire une opération de formation, ce qui aurait pour première conséquence de la détourner de la réalité de la situation. En second lieu, d'importantes réformes sont en cours de discussion et de mise en oeuvre en Bosnie-Herzégovine. Ces débats pourraient engendrer une situation imprévisible. Le commandant d'Althea a assuré que des « forces au-delà de l'horizon » seraient mises à disposition si les tensions augmentaient. Mais le temps de réaction officiel de ces forces est estimé à deux semaines. Si l'on compte les nombreuses sociétés de sécurité privées, les organisations d'anciens combattants et les forces de police en activité, et la quantité d'armes de toutes sortes à leur disposition (par exemple le ministère de l'intérieur de la Republika Srpska stocke des lance-grenades ; plusieurs centaines de pistolets-mitrailleurs et d'armes automatiques ont été livrées à la Republika Srpska en 2008, alors qu'on estime que les forces de police sont plus nombreuses dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine³²), il n'est pas difficile d'imaginer à quelle vitesse une situation tendue pourrait dégénérer en violence à grande échelle pendant ce laps de temps.

58. Althea a déjà subi une réduction importante de ses effectifs puisqu'ils ont été ramenés de 7 000 hommes à 2 200 environ fin 2007. Il est indispensable que le pays réalise les réformes actuellement à l'étude, qu'il réalise les objectifs 5+2, et il importe tout autant que la situation politique s'apaise avant que ne soit modifiée la présence de la communauté internationale dans le pays.

V. Le litige sur le nom entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce

59. Le litige persistant entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce concernant le nom officiel de ce pays n'a pas encore trouvé de règlement. C'est un grave souci pour la région car il menace de faire dérailler la stratégie de l'UE de rétablissement de la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans la région.

60. Plusieurs cycles de négociations ont eu lieu en 2007 et en 2008 dans les capitales des deux pays entre les ministres des affaires étrangères et l'envoyé spécial des Nations unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, Matthew Nimetz, mais ils se sont soldés par un échec. En conséquence, la Grèce a bloqué lors du sommet de l'OTAN à Bucarest l'invitation faite à l'ex-République yougoslave de Macédoine d'entrer dans l'OTAN alors que l'Albanie et la Croatie ont reçu leur ticket d'entrée dans l'Alliance en avril 2009.

61. Votre rapporteur estime que de bonnes relations de voisinage doivent l'emporter entre les deux pays afin de trouver une solution à ce dossier et de créer un bon exemple dans toute la région. C'est pourquoi il déplore que l'ex-République yougoslave de Macédoine ait baptisé son aéroport international à Skopje « Alexandre le Grand », ce qui constitue une véritable provocation à l'endroit de la Grèce, et prie instamment l'ex-République yougoslave de Macédoine de jeter un regard plus positif et plus objectif sur la dernière proposition avancée par le médiateur des Nations unies, et en particulier sur l'usage du nom de « République de Macédoine du Nord » qui, à ce jour, est la proposition la plus réaliste jamais présentée et un pas important vers le règlement de ce problème.

VI. Le contentieux entre la Croatie et la Slovénie

62. Depuis leur indépendance en 1991, la Slovénie et la Croatie n'ont cessé de se quereller à propos de la baie de Piran, dans le golfe de Trieste, où leurs frontières maritimes rejoignent celles de l'Italie. En dépit du fait que ces questions de frontière n'ont pas été réglées au moment de l'entrée de la Slovénie dans l'UE en 2004, l'adhésion de la Croatie à l'UE semble être tributaire d'un déblocage par la Slovénie de l'ouverture de onze chapitres de négociations. En plus du handicap que cela constitue pour l'émergence d'une politique cohérente de l'UE dans les Balkans, c'est aussi une menace pour le rythme des réformes intérieures de la Croatie et un argument de plus qui alimente l'euroscepticisme de la population croate. Il y a eu un regain de tension en 2008 quand la Croatie a déclaré unilatéralement placer ses eaux territoriales sous zone de protection environnementale.

³² EU deterrent evaporates as fears mount in Bosnia. Kurt Bassuener. 11 mars 2009. Jane's Defence Weekly.

63. Peut-être en écho à une lassitude de l'UE, un ultimatum a été lancé. Le 3 mars 2009, Olli Rehn, Commissaire à l'élargissement de l'UE, a invité la Croatie à accepter la médiation de l'UE ou à ruiner ses chances de devenir membre de l'UE en 2010. Les dirigeants croates avaient indiqué précédemment leur préférence pour un arbitrage international par la Cour internationale de justice à La Haye alors que les Slovènes privilégient l'approche par l'intermédiaire de l'UE. Le 22 avril, le Commissaire a présenté des recommandations préconisant la création d'une commission d'arbitrage composée de cinq juges afin de trancher définitivement la question des frontières terrestres et maritimes. Les propositions les plus récentes sont actuellement à l'étude dans les deux capitales.

64. On ignore si la médiation de l'UE sera fructueuse ou non. Le parlement croate n'a pas ratifié l'accord temporaire de 2001 sur les frontières qui devait garantir à la Croatie le contrôle d'un tiers de la baie. De plus, demander le règlement de tels litiges semble logique, mais peut provoquer une soif de représailles qui sera fortement ressentie par les voisins de la Croatie. Pendant sa mission d'enquête, votre rapporteur a constaté que de nombreux politiciens dans la région ont exprimé la crainte qu'en cas d'entrée de la Croatie dans l'UE, l'avenir européen de nombreux pays voisins soit fortement compromis.

VII. Les perspectives de la politique européenne dans les Balkans

65. Pendant la plus grande partie des vingt dernières années, les Européens ont donné naturellement la priorité à la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux ; à leur tour, ces pays visent aujourd'hui l'intégration dans les structures européennes. Mais comme le montre ce rapport, l'ensemble de la région est toujours aux prises avec de multiples difficultés, dont bon nombre remontent si loin qu'il faudra des générations pour parvenir à tourner la page, même si la voie choisie est la bonne et qu'elle est suivie scrupuleusement. Il s'agit essentiellement des problèmes interethniques, qui ont si souvent plongé les Balkans dans la guerre tout au long du siècle dernier.

66. Encourager l'intégration européenne et engager les réformes qui finiront par amener les pays des Balkans occidentaux à adhérer aux organisations internationales n'est pas un simple exercice théorique. C'est une opération positive qui crée des liens de confiance entre la région et l'Occident et alimente le sentiment pro-occidental. Cela permet aussi de stimuler la confiance des pays et des populations qui, il y a une dizaine d'années, n'avaient pas grand-chose à espérer.

67. Evoquer des dates pour leur adhésion future et promettre à ces Etats qu'ils rejoindront bientôt le giron européen, c'est adresser un encouragement et un message d'espoir aux pays de la région, qui peut aussi avoir des effets négatifs. En effet, n'oublions pas que les questions non réglées qui sont aujourd'hui à la porte de l'Europe seront demain dans ses murs.

68. L'UE s'est engagée clairement vis-à-vis des Balkans, à son sommet de Thessalonique en 2003, en lançant un processus qui devait aboutir à terme à leur intégration dans l'Europe. La PESA/PESD et bien sûr le processus de stabilisation et d'association de l'Union ont permis de consacrer de l'énergie, du temps et de l'argent à la résolution de ces problèmes – c'est la raison d'être de ces mécanismes. Précipiter l'adhésion pour éviter la crise risquerait d'en provoquer une autre. Si ces questions deviennent des problèmes internes, tout le travail accompli par ces mécanismes devra passer par les processus politiques internes de l'Union, ce qui désorganisera ses activités au quotidien.

69. Le sommet de Thessalonique a fixé aussi un certain nombre de conditions, dont la coopération régionale. Dix ans après les premières initiatives de la communauté internationale dans la région, il ressort clairement que de nombreux secteurs qui reçoivent une aide extérieure ne fonctionnent pas d'une manière autonome. Les Balkans ne peuvent toujours pas se prendre en charge. Sans la présence internationale, la menace d'instabilité, voire de conflit, peut réapparaître rapidement. Dans de nombreux secteurs, les responsables locaux profitent de la complexité de la situation pour émouvoir l'opinion dans un sens favorable à leurs visées personnelles ou s'abstenir de toute action, comptant sur la présence de l'Occident dans la région et sur ses ressources.

70. Mme Vlora Citaku, Ministre adjoint des affaires étrangères du Kosovo, a répondu, lors d'une conférence de presse tenue à CAPE-France (Centre d'Accueil de la presse étrangère, France), le 24 février 2009, à un journaliste qui lui avait demandé ce que le Kosovo attendait de l'Europe que « le Kosovo est un bébé d'un an qui attend que l'Occident lui fasse de nombreux cadeaux ». C'est

précisément ce type d'attitude qui accentue le phénomène de lassitude au regard de l'élargissement de l'UE et la crise financière ne fera qu'accroître le scepticisme sur ce point.

71. La crise financière mondiale actuelle constitue une menace, non seulement pour les efforts d'intégration européenne des Balkans occidentaux, mais aussi pour leur développement économique et social. En effet, un pourcentage important du PIB provient des fonds envoyés par les diasporas vivant et travaillant à l'étranger. Frappées par le chômage, elles enverront moins d'argent, ce qui ne fera qu'exacerber la situation, et ces exilés risquent de rentrer au pays faute de pouvoir se nourrir et entretenir leurs familles en Europe.

72. Par ailleurs, d'après l'Ambassadeur auprès de l'OSCE, Gary D. Robbins, la crise financière mondiale, paradoxalement, pourrait, indépendamment de leur appartenance ethnique et de leurs différends, faire prendre conscience aux populations de la région qu'elles sont confrontées aux mêmes défis et partagent les mêmes objectifs : l'emploi et un meilleur niveau de vie, et elle pourrait, dans certains cas, servir d'instrument de réconciliation.

73. Face à la crise financière mondiale, nous avons malheureusement vu récemment les gouvernements européens promouvoir des politiques nationales encourageant l'attribution d'emplois aux seuls ressortissants nationaux, la consommation de produits nationaux et l'investissement dans le pays plutôt qu'à l'étranger, pour ne citer que quelques-unes de ces réactions. Celles-ci vont à l'encontre des idéaux que l'UE s'efforce de défendre depuis 50 ans, à savoir la liberté dans quatre domaines : libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport d'analyser la crise financière mondiale actuelle, mais si, au lieu de faire preuve d'initiative et de se dire prêts à alléger le fardeau, les pays qui aspirent à rejoindre l'UE ne se présentent que comme une source de « soucis » supplémentaires pour l'Europe, il est très probable que Bruxelles abandonnera purement et simplement la voie positive suivie actuellement et décidera de faire porter ses efforts sur ses affaires intérieures.

74. L'attitude des membres de l'UE à l'égard de l'élargissement est en train de changer et les perspectives sont sombres. On pourrait penser que l'UE et l'OTAN ont alimenté les attentes de ces pays, mais après plusieurs vagues d'élargissement dans ces deux organisations, compte tenu d'un environnement économique désastreux et devant la stagnation des réformes institutionnelles au sein de l'UE, différentes capitales européennes ont émis des signaux contradictoires. Par exemple, en Allemagne, le parti CDU a appelé à un gel des élargissements pour respecter une phase de consolidation des valeurs et des institutions de l'UE.

75. Olli Rehn, Commissaire à l'élargissement de l'UE, a pris cette annonce de la CDU à contre-courant en affirmant que l'Union ne pouvait pas se permettre une pause dans des activités destinées à renforcer la stabilité et le développement des sociétés dans les Balkans. Il a déclaré le 31 mars devant le Parlement européen que la politique d'élargissement de l'UE demeurerait la principale force motrice pour les réformes et le développement démocratique dans la région et que toute mise en cause risquait de mettre le feu aux poudres dans une région où la stabilité, la démocratie et la prospérité économique sont cruciales pour l'UE³³.

76. Le 28 mars, les 27 ministres des affaires étrangères de l'UE ont adopté une approche plus réaliste en déclarant qu'en dépit de la crise financière et économique mondiale, il n'y aurait pas de ralentissement de l'intégration européenne des pays des Balkans occidentaux, que les critères très stricts d'adhésion devaient être satisfaits et que les gouvernements et les parlements de ces pays avaient beaucoup à faire pour y parvenir³⁴.

77. Votre rapporteur a souligné, dans son précédent rapport sur les Balkans occidentaux, que les pays de la région doivent se montrer entreprenants et prouver qu'ils veulent progresser de façon autonome. Néanmoins, compte tenu de la situation actuelle, il est très difficile de ne pas afficher un certain pessimisme, sentiment qui devient perceptible dans l'Europe tout entière. Il y a bien sûr des aspects positifs qu'il convient de mettre en lumière et de saluer : la Serbie semble vouloir abandonner le nationalisme et la plupart des pays de la région renoncent à être de simples consommateurs de

³³ Bulletin Quotidien Europe 9873. 1^{er} avril 2009.

³⁴ Bulletin Quotidien Europe 9872. 31 mars 2009.

sécurité pour commencer à construire leur propre sécurité et fournir des troupes pour les opérations internationales. Mais si l'on constate de légères améliorations dans certains domaines, dans d'autres, une dégradation importante et l'imminence de nouvelles crises sont patentées. Elles occultent malheureusement les progrès réalisés par ailleurs.

78. Les retombées positives de la PESD dans les Balkans depuis 2003 sont manifestes. Pendant cette période, nous avons assisté au lancement de trois opérations qui ont été menées à leur terme avec succès, au transfert de responsabilités de l'OTAN à l'UE et à la révision à la baisse et à la reconfiguration des opérations en cours pour mieux coller aux réalités du moment. Les résultats les plus spectaculaires ont été obtenus dans le secteur de la sécurité, où non seulement la situation s'est améliorée mais atteint même un seuil de normalité. Trois opérations sont en cours dans la région actuellement, et il est légitime de se poser la question de l'avenir de la PESD dans les Balkans occidentaux. Les opérations militaires et de police de l'UE vont-elles cesser un jour, et l'UE pourra-t-elle se concentrer sur d'autres régions qui auront besoin de manière plus urgente de ses capacités ?

79. On constate déjà une tendance très nette à une décréue des forces militaires les plus robustes dans la région et à une concentration sur les opérations civiles mises en place pour former et surveiller les forces locales, et préparer le terrain à un départ éventuel de la présence internationale. Même en Bosnie-Herzégovine, où le retrait complet de l'opération EUFOR Althea serait prématuré à l'heure actuelle, la communauté internationale et les communautés locales ont bien l'intention de conclure les opérations. C'est pourquoi l'UE élabore un calendrier informel d'achèvement des opérations de PESD qui aurait pu être appliqué depuis longtemps si les pays de la région s'étaient montrés capables de régler leurs problèmes et leurs litiges et de mieux utiliser les aides et les ressources fournies.

80. Une fois de plus, il appartient aux gouvernements locaux et aux législateurs de maîtriser l'échéancier du retrait progressif de la PESD. L'Europe n'abandonnera jamais les Balkans occidentaux, mais sa présence civile et militaire et son contrôle sur la gestion quotidienne des affaires dans de nombreux endroits de la région – perçus comme une intrusion et une atteinte à la liberté de pensée – diminueront peu à peu pour se réduire in fine à un rôle purement consultatif. La mise en oeuvre des réformes, le règlement des conflits bilatéraux, la renonciation au nationalisme et à la relecture de l'histoire et une meilleure gestion de l'aide constituent quelques-unes des mesures les plus importantes qui doivent être adoptées pour montrer à l'Occident qu'en plus de l'environnement sécuritaire, le sens des responsabilités politiques, économiques et sociales a aussi fait un bond en avant dans la région.

ANNEXE I

*Opérations de PESD dans les Balkans occidentaux***Opérations en cours****1. EULEX KOSOVO (Mission Etat de droit de l'Union européenne au Kosovo)**

Lieu : Kosovo	Durée : Février 2008 – (mandat de deux ans renouvelable)
Chef de Mission : Général Yves de Kermabon	

Mandat : Adopté conformément à l'Action commune 2008/124/PESC de l'Union européenne. EULEX opère dans le cadre général de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et dispose d'une chaîne de commandement unifié à Bruxelles. Approuvée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies en novembre 2008, la mission est devenue opérationnelle en décembre. Son mandat est de deux ans, mais il est prévu qu'elle s'achèvera lorsque les autorités du Kosovo auront acquis une expérience suffisante pour garantir l'Etat de droit à tous les membres de la société.

Effectifs : En mars 2008, 1 300 agents internationaux et 500 locaux (A pleine capacité : 1 900 agents internationaux et 1 100 agents locaux).

Objectifs : EULEX, la plus importante mission civile jamais lancée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, a pour objectif d'aider les autorités du Kosovo en les suivant, en les encadrant et en les conseillant dans les domaines liés à l'Etat de droit, notamment ceux de la police, de la justice et des douanes. EULEX aura aussi quelques compétences d'exécution. Elle doit en particulier aider les institutions du Kosovo, les autorités judiciaires et les organismes chargés de l'application de la loi à progresser sur la voie de la viabilité et de la responsabilisation et à poursuivre la mise sur pied d'un système judiciaire multiethnique indépendant, ainsi que de services de police et de douane multiethniques. La protection des communautés minoritaires, la lutte contre la corruption et contre la criminalité organisée figurent parmi ses priorités immédiates.

2. Opération EUFOR-Althea

Lieu : Bosnie-Herzégovine	Durée : Décembre 2004-Février 2009
Commandant de la Force de l'UE : Général de division Stefano Castagnotto	

Mandat : adopté conformément à l'Action commune 2002/210/PESC du Conseil de l'Union européenne. L'opération Althea fait partie de la mission générale de PESD en Bosnie-Herzégovine. Elle a été lancée à l'achèvement de l'opération menée par la SFOR de l'OTAN. Autorisée par la Résolution 1575 du Conseil de sécurité, elle est chargée d'appliquer le Chapitre VII de la Charte des Nations unies et de faire respecter l'Accord de Dayton/Paris en Bosnie-Herzégovine. Elle continue d'exercer son mandat d'imposition de la paix en vertu des Résolutions 1575 (2004), 1639 (2005), 1722 (2006), 1785 (2007) et 1845 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Effectifs : l'opération EUFOR a été déployée avec un contingent militaire comparable à celui de la SFOR (7 000 hommes). Actuellement, l'EUFOR compte environ 2 500 hommes qui peuvent être facilement renforcés par des troupes de la KFOR et des Forces « au-delà de l'horizon ». L'opération est menée en ayant recours aux moyens et capacités de l'OTAN, dans le cadre des accords Berlin Plus. Les capacités nécessaires sont fournies par 28 pays contributeurs, membres et non membres de l'UE. La direction stratégique et le contrôle politique sont exercés par le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 25, paragraphe 3 du Traité sur l'Union européenne.

Objectifs : Maintenir un climat de sécurité en Bosnie-Herzégovine et veiller à ce que l'Accord de paix de Dayton continue d'être respecté (Accord-cadre général pour la paix) ; renforcer l'approche globale de l'UE vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine en apportant son soutien au Haut représentant de la communauté internationale/Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine et apporter son soutien au Processus de stabilisation et d'association (PSA). Ce qui implique d'aider le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) dans la recherche des personnes inculpées de crimes de guerre, et de contribuer à la réforme du secteur de la défense en Bosnie-Herzégovine.

A venir : Etude préliminaire d'un développement éventuel de l'opération à présenter au Conseil en mars 2009.

3. MPUE (Mission de police de l'Union européenne)

Lieu : Bosnie-Herzégovine	Durée : (Janvier 2003-Décembre 2005) (Janvier 2006-Décembre 2009)
Chef de Mission : Général de brigade Stefan Feller	

Mandat : Adopté conformément à l'Action commune 2002/210/PESC du Conseil de l'Union européenne, en application de l'Accord de Paris/Dayton et à l'invitation des autorités bosniennes. La MPUE a été la première mission lancée au titre de la politique européenne de sécurité et de défense. Son mandat a été ultérieurement modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2009 avec des effectifs réduits.

Effectifs : Initialement, 500 policiers en provenance de plus de trente pays. Les effectifs, après recentrage de la mission, comptent actuellement 166 policiers internationaux, 35 agents civils internationaux et 220 agents bosniens.

Objectifs : La MPUE a pour objectif de mettre en place, par des actions de suivi, d'encadrement et d'inspection, un service de police professionnel, multiethnique et stable en Bosnie-Herzégovine. Ceci implique d'améliorer la coordination entre les forces de police et le système judiciaire et de soutenir les capacités locales et la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité organisée, dans le contexte plus large de l'aide à apporter aux autorités bosniennes dans la mise en oeuvre de la loi sur la réforme de la police adoptée en avril 2008.

Opérations terminées

4. EUPAT (Equipe de police consultative de l'UE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine)

Lieu : Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)	Durée : Décembre 2005-Juin 2006
Chef de Mission : M. Jürgen Scholz	

Mandat : Adopté conformément à l'Action commune 2005/826/PESC du Conseil de l'Union européenne, en consultation avec les autorités du pays, en vue d'assurer la relève de la Mission de police EUPOL PROXIMA achevée fin 2005. Autorisée par la Résolution 1371 du Conseil de sécurité adoptée le 26 septembre 2001, la mission visait à appuyer les efforts de l'UE en vue de mettre en oeuvre l'Accord-cadre d'Ohrid d'août 2001.

Effectifs : 30 conseillers en matière de maintien de l'ordre.

Objectifs : Sous la tutelle du Représentant spécial de l'UE et en partenariat avec les autorités du gouvernement hôte, les experts en matière de police de l'UE ont suivi et encadré les activités de la police du pays sur les questions prioritaires concernant la police des frontières, le maintien de l'ordre public et la responsabilisation, ainsi que la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Une attention particulière a été accordée aux points suivants :

- l'application générale, sur le terrain, de la réforme de la police
- la coopération entre la police et le système judiciaire
- le professionnalisme/le contrôle interne

5. EUPOL PROXIMA (Mission de police de l'UE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine)

Lieu : Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)	Durée : Décembre 2003-Décembre 2005
Commandant de la Force de l'UE : M. Bart D'Hooge	

Mandat : Adopté conformément à l'Action commune 2004/789/PESC du Conseil de l'Union européenne. Prenant la relève de CONCORDIA, PROXIMA a été lancée à la demande expresse du gouvernement macédonien et autorisée par la Résolution 1371 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 26 septembre 2001, à l'appui des efforts de l'UE pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid d'août 2001.

Effectifs : Environ 200 personnes à pleine capacité.

Objectifs : En partenariat avec le ministère de l'intérieur et les autres autorités compétentes, EUPOL PROXIMA a contribué à la mise en oeuvre des réformes de la police prévues par l'Accord d'Ohrid en menant des actions de suivi, d'encadrement et de conseil visant :

- la consolidation de l'Etat de droit – lutte contre la criminalité organisée, surtout dans les zones sensibles
- la mise en oeuvre concrète de la réforme globale du ministère de l'intérieur, y compris la police
- la transition opérationnelle vers une police des frontières et la création de cette police, dans le cadre d'une action plus vaste de l'UE visant à promouvoir une gestion intégrée des frontières
- la police locale dans l'instauration de relations de confiance avec la population
- une coopération accrue avec les Etats voisins en matière policière.

6. CONCORDIA (Opération militaire de l'UE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine)

Lieu : Ex-République yougoslave de Macédoine	Durée : Mars 2003-Décembre 2003
Commandant de la Force de l'UE : Général de division Luís Nelson Ferreira dos Santos	

Mandat : Adopté conformément à l'Action commune 2003/92/PESC du Conseil de l'Union européenne. L'opération avait été autorisée par la Résolution 1371 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 26 septembre 2001, visant à soutenir les efforts de l'UE pour assurer la mise en oeuvre pleine et entière de l'Accord-cadre d'Ohrid d'août 2001. CONCORDIA a été lancée à la demande expresse du gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Effectifs : Environ 350 militaires, provenant de 13 pays membres de l'UE et de 14 pays non membres, ont été engagés dans cette opération. La mission reposait sur les moyens et capacités de l'OTAN mis à disposition dans le cadre des accords Berlin Plus.

Objectifs : L'opération de l'UE avait pour objectif de contribuer à créer un environnement stable et sûr permettant de progresser dans la mise en oeuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid. CONCORDIA s'inscrivait dans le cadre de l'engagement plus général de l'UE vis-à-vis du pays et de son rapprochement à travers le Processus de stabilisation et d'association.

ANNEXE II***Cinq objectifs et deux conditions***

Le 26 mars 2009, le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix (PIC) a souligné l'importance qu'il attache à ce que les autorités de Bosnie-Herzégovine se conforment en tout point et le plus rapidement possible aux exigences suivantes afin de permettre le transfert des responsabilités de l'OHR au Bureau du RSUE :

Objectifs

- Premièrement – Règlement acceptable et durable de la question de la répartition des biens entre l'Etat et les autres niveaux de gouvernement ;
- Deuxièmement – Règlement acceptable et durable des propriétés de la défense ;
- Troisièmement – Application complète de la sentence définitive d'arbitrage de Brcko ;
- Quatrièmement – Soutenabilité fiscale ;
- Cinquièmement – Consolidation de l'Etat de droit.

Conditions

- Premièrement – Signature de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) (intervenue le 16 juin 2008) ;
- Deuxièmement – Evaluation positive de la situation en Bosnie-Herzégovine par le Comité directeur du PIC sur la base du plein respect de l'Accord de paix de Dayton.

ANNEXE III

*Visite du sous-comité des présidents dans les Balkans occidentaux
7-9 juillet 2008*

Un sous-comité du Comité des présidents, composé de M. Jean Pierre **Masseret**, alors Président de l'Assemblée de l'UEO, de M. **Pangalos** et de M. **Walter**, respectivement chefs des Groupes socialiste et fédéré et de M. **Agramunt**, président et rapporteur pour les Balkans occidentaux de la Commission politique s'est rendu dans la région des Balkans occidentaux du 7 au 9 juillet 2008 pour une série d'entretiens à haut niveau avec des leaders politiques à Belgrade, Pristina et Skopje. L'objectif de cette mission d'enquête était de poursuivre l'étude de la situation dans la région après la présentation du rapport de M. Agramunt sur « 2008, une année décisive pour les Balkans occidentaux », qui a été adopté pendant la session plénière de l'Assemblée en juin 2008. Les discussions ont porté sur un large éventail de questions, notamment sur la situation actuelle dans les Balkans occidentaux, sur les développements les plus récents et sur les aspirations euro-atlantiques de la région.

Belgrade, Serbie, 7 juillet 2008

La délégation a rencontré la toute nouvelle Présidente du parlement serbe, Mme **Dejanovic**, qui a souligné que la question du Kosovo restait extrêmement sensible en Serbie. Bien que certains pays aient reconnu le Kosovo, d'autres y répugnent, y compris au sein de l'UE, et cette réticence est révélatrice du caractère prématuré de la décision de donner l'indépendance à la province. Elle a ajouté que la Commission de la défense de l'Assemblée nationale serbe était très préoccupée par les questions de sécurité qui se posent pour la région à la suite de cette décision. M. **Pangalos** a observé que la Serbie avait intérêt à s'occuper au plus tôt du problème du Kosovo. Si l'intégration euro-atlantique est réellement une priorité serbe, le gouvernement doit comprendre que l'élargissement de l'UE concerne des groupes ou des ensembles de pays et que quand l'heure de l'adhésion sera venue pour la Serbie, il est probable que le Kosovo entrera au même moment dans l'Union comme Etat indépendant. Mme **Dejanovic** s'est félicitée de la participation internationale accrue au Kosovo mais a souligné qu'en ce qui concerne la mission EULEX, le Conseil de sécurité des Nations unies devait se prononcer sur le fond en droit international avant que cette mission puisse être déployée et devenir pleinement opérationnelle. Le Président de la Commission des affaires étrangères, M. **Micunovic**, a observé que deux processus distincts et contradictoires se côtoyaient à l'UE d'une part et dans les Balkans occidentaux d'autre part, l'UE étant engagée dans une spirale d'intégration tandis que les Balkans occidentaux traversent une période de décomposition qui, en touchant à son terme, pourrait ouvrir la voie à l'intégration occidentale.

Au ministère des affaires étrangères, M. **Agramunt** a soulevé la question du litige sur le nom entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui n'est pas qu'un simple différend bilatéral puisqu'il a des retombées sur la région tout entière. M. **Stefanovic**, Chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, a répondu que même si la Serbie a reconnu l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel, elle peut comprendre la position de la Grèce en raison de sa propre situation au Kosovo. Il espère qu'une solution acceptable par les deux parties pourra être trouvée rapidement dans l'intérêt des deux pays et de la région. Le Président **Masseret** a observé que même si le Kosovo faisait la une des journaux, des sondages récents en Serbie montraient que la population a d'autres préoccupations, comme le taux élevé de chômage. M. **Stefanovic** est convenu que même si le Kosovo figure derrière d'autres questions prioritaires pour la population comme le chômage, le niveau de vie et les aspirations du pays à adhérer à l'UE, une majorité écrasante considère qu'il s'agit d'une position non négociable.

M. **Spasojevic**, Secrétaire d'Etat à la défense, a noté que même si l'OTAN n'est pas, pour des raisons évidentes, une organisation très aimée en Serbie, le ministère de la défense évolue vers une modernisation des forces armées serbes afin de les aligner sur le système de brigade de l'OTAN. En 2008, on dénombre plus d'une centaine d'activités et d'exercices avec l'OTAN. Même si la région doit affronter des défis en matière de sécurité, la Serbie n'a pas l'intention d'intervenir sur un plan militaire. Au contraire, elle reconnaît la responsabilité persistante de la présence internationale pour la situation sécuritaire dans les Balkans occidentaux.

Pristina, Kosovo, 8 juillet 2008

La délégation a été reçue par le Président du Kosovo, M. **Sejdiu**, qui a souligné que les principales priorités du pays étaient de créer une société multiethnique pacifique et stable et de développer l'économie. Pour réaliser ces objectifs, une coopération intensive et à long terme avec la communauté internationale est cruciale, le but suprême étant l'intégration euro-atlantique. La Conférence des donateurs (Bruxelles, 11 juillet 2008) devrait donner un coup de fouet économique à un pays déjà riche en minéraux où domine une population très jeune. M. **Walter** a observé que si le Kosovo veut concrétiser à terme ses aspirations euro-atlantiques, il doit au préalable « normaliser » la situation avec son voisinage et en premier lieu améliorer ses relations avec la Serbie. Cependant, c'est impossible dans l'environnement politique actuel résultant de l'indépendance du Kosovo. Il a demandé au Président si celui-ci envisageait une division nord-sud du pays, la partie septentrionale majoritairement serbe étant annexée par la Serbie. Le Président **Sejdiu** a souligné que la Serbie voulait récupérer le territoire du Kosovo mais pas sa population albanaise. L'intégrité territoriale du Kosovo en tant qu'Etat indépendant doit être respectée. En ce qui concerne la division du Kosovo, il a répondu que ce ne serait pas une bonne idée car elle pourrait inspirer d'autres régions dans les Balkans (la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine) et générer de nouvelles instabilités.

Pendant la rencontre avec le Président de l'Assemblée nationale du Kosovo, M. **Krasniqi**, le Président **Masseret** a demandé ce qu'il en était de la création de l'Assemblée des municipalités dans la partie nord du Kosovo. Le Président a répondu que son Assemblée n'avait noué aucune relation avec cette instance qui est dénuée de tout statut légal. En lieu et place, EULEX a été sollicitée pour aider à trouver une solution à cette question. A ses yeux, il s'agit d'un facteur de perturbation qui fait obstacle à l'émergence d'une société multiethnique pacifique dans le pays. Le Président a expliqué que 41 nouvelles lois constitutionnelles avaient été adoptées par le parlement du Kosovo depuis que le pays a proclamé son indépendance le 17 février 2008. Ces lois ont pour objectif de permettre à la nouvelle Constitution et aux nouvelles institutions du pays de fonctionner correctement. M. **Agramunt** a demandé s'il avait raison de croire qu'une proportion énorme du budget du Kosovo serait nécessaire pour stimuler les institutions et la nouvelle administration. M. **Krasniqi**, qui en est convenu, a précisé que l'administration en pleine croissance comptait environ 70 000 personnes venant de la société civile.

Le Vice-Premier ministre du Kosovo, M. **Kuci**, a souligné combien l'émergence d'une société multiethnique pacifique est cruciale ; la mise en place d'une force de police multiethnique contribue aussi à atteindre ce but. En réponse aux interrogations de M. **Agramunt** sur le favoritisme dont bénéficient les membres albanais au sein des forces de police, M. **Kuci** a indiqué que l'inverse est vrai et qu'il existe des exemples récents de discrimination positive envers des policiers serbes. Il espère que la Conférence des donateurs débouchera sur un résultat encourageant qui aidera non seulement l'économie du pays mais ouvrira la voie à la réalisation d'importants projets comme la mise en oeuvre d'une infrastructure juridique pour lutter contre le crime organisé. M. **Walter** a souligné que la stabilité d'un pays est largement tributaire de relations équilibrées avec ses voisins, ce qui n'est pas le cas actuellement avec la Serbie. M. **Kuci** a répondu que le voisin septentrional du Kosovo est doté d'un nouveau gouvernement qui mettra l'accent sur ses aspirations à intégrer l'Europe plutôt que sur le Kosovo ; le gouvernement du Kosovo a lancé un appel aux Albanais vivant en Serbie pour qu'ils se fondent dans une société serbe pacifique et démocratique et n'endossent pas le rôle d'agitateurs. En réponse à des questions du Président **Masseret** et de M. **Pangalos** sur les préoccupations sécuritaires du pays, M. **Kuci** a indiqué que la KFOR est le principal garant de la paix et il croit vivement que le jour où les forces de la KFOR se retireront de la région, le Kosovo fera déjà partie de l'OTAN.

En route vers Skopje, la délégation a fait une courte halte au Camp grec de Rigas Fereos de la KFOR, où elle s'est informée sur les activités de la base et a effectué une visite des lieux ; le commandant et le personnel militaire ont fait le point sur l'état de la sécurité depuis l'indépendance du pays et sur les responsabilités du camp en matière de tours de patrouille et de police.

Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine, 9 juillet 2008

M. **Elenovski**, Ministre de la défense de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a déclaré que les forces armées du pays venaient d'entamer une transformation complète qui devrait s'achever en 2017.

La création d'une armée multiethnique constitue le principal enjeu. Il a expliqué que le service militaire obligatoire avait été aboli en 2006 et qu'un effectif de 1 500 personnes sur les 8 000 professionnels que comptent les troupes aurait participé à des missions étrangères avant la fin 2008. M. **Walter** a observé que la région traverse toute une série de bouleversements qui suscitent de nouveaux défis et soucis. Le ministre a répliqué que le Kosovo est la nouvelle réalité et la principale gageure pour les Balkans occidentaux, mais que, pour son propre pays, la priorité n°1 est l'intégration euro-atlantique.

A l'intention du Président de l'Assemblée de l'ex-République yougoslave de Macédoine, M. **Veljanovski**, ainsi que d'un certain nombre de représentants des groupes politiques, le Président **Masseret** a souligné combien il est important pour la région tout entière de réussir son intégration occidentale, et que des relations de bon voisinage et l'émergence de sociétés multiethniques pacifiques, stables et diverses en sont la clé. M. **Veljanovski** a mis en exergue les principes démocratiques sains défendus par son pays et ajouté qu'il attendait un rapport favorable de la Commission européenne dans les mois à venir. M. **Pangalos** a exprimé son étonnement sur la dérive fâcheuse dans le litige sur le nom étant donné que les deux pays ont d'excellentes relations économiques. M. **Walter** a déploré que l'ex-République yougoslave de Macédoine n'ait pas été conviée à rejoindre l'OTAN lors du récent sommet de Bucarest. M. **Veljanovski** a répondu que les espérances de la population sont fortes puisque plus de 90 % des personnes interrogées sont en faveur de l'adhésion à l'OTAN et à l'UE. Les négociations se poursuivent avec le médiateur des Nations unies, M. **Nimetz**, afin de trouver une solution acceptable avec la Grèce. M. **Aliti**, coordinateur du parti albanais DUI, a affirmé qu'il fallait tirer au clair trois choses : l'amélioration des relations interethniques entre Albanais et Macédoniens ; les avancées dans le développement des institutions démocratiques du pays et la nécessité de mener un combat résolu contre le crime organisé.

Le Ministre des affaires étrangères, M. **Miloshoski**, a indiqué que bien que son pays ait respecté tous les critères requis avant le sommet de l'OTAN à Bucarest, il n'a pas pu recevoir d'invitation en raison du veto de la Grèce, qui tient davantage à des considérations de politique intérieure qu'à un litige sur le nom. M. **Pangalos** s'inscrit en faux contre cette affirmation ; pour lui, de tels commentaires ne font que compliquer la situation et desservent la quête d'une solution.

Dans le cadre d'une brève rencontre, le Premier ministre, M. **Gruevski**, a indiqué que dans la foulée des dernières élections, il était en train de former un nouveau gouvernement dont une des priorités immédiates serait de renforcer les relations avec l'UE et l'OTAN, d'accroître le progrès économique en réduisant le chômage et en attirant davantage d'investissements étrangers, d'appliquer pleinement les Accords d'Ohrid, de lutter contre le crime organisé et de miser sur la consolidation du système d'éducation.

En réponse aux préoccupations exprimées par les membres de la délégation sur le niveau de préparation du pays pour pouvoir entrer dans des organisations internationales comme l'OTAN et l'UE, le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, M. **Crvenkovski**, a signalé que dans le cas de l'OTAN, le seul obstacle provient du veto de la Grèce ; en ce qui concerne l'UE, la Commission européenne devrait présenter un rapport d'ici la fin de l'année et tant le parlement que le gouvernement travaillent d'arrache-pied pour obtenir une bonne notation qui augmenterait les perspectives d'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'UE.

ANNEXE IV

*Mission d'enquête du rapporteur dans les Balkans occidentaux (Belgrade et Pristina)
6-8 avril 2009*

Du 6 au 8 avril 2009, **M. Agramunt**, rapporteur pour les Balkans occidentaux au nom de la Commission politique de l'Assemblée, a assisté à Belgrade et à Sarajevo à une série de réunions avec des représentants des gouvernements, des hauts responsables et des membres de la communauté internationale. Au cours des discussions dans les deux capitales, le rapporteur a exprimé son inquiétude à propos de la situation dans la région, où un certain nombre de problèmes non résolus affecte la progression de l'intégration européenne et la stabilité générale dans les Balkans occidentaux, et demandé l'avis de tous les intervenants sur la question, et parmi d'autres sujets, sur les perspectives d'avenir.

A Belgrade, le Ministre pour le Kosovo, **M. Goran Bogdanovic**, a souligné que la Serbie n'avait pas l'intention d'abandonner le Kosovo et ses minorités. Il a fait valoir que le droit international existait pour régler ce genre de problème, que le Kosovo n'était pas hors la loi et que la déclaration d'indépendance unilatérale était totalement inacceptable pour la Serbie, qui rejette catégoriquement tout nouveau tracé des frontières en Europe, et en particulier dans les Balkans occidentaux. Le ministre a ajouté que son pays saluait la décision prise par plusieurs Etats membres de l'UE de ne pas reconnaître le Kosovo, et qu'aucun pays membre de l'UE n'était épargné par les problèmes de minorités. Le cas du Kosovo est spécial, en raison notamment d'un très haut niveau de criminalité et de corruption dans la région, souvent avec des complicités au sein du gouvernement.

Au ministère de la défense, le Secrétaire d'Etat, **M. Spasojevic**, a indiqué que son pays aspirait à intensifier ses relations avec l'Assemblée. Le nouveau gouvernement serbe, qui a pris ses fonctions le 7 juillet 2008, s'est fixé quatre priorités : la défense de l'intégrité territoriale de la Serbie, l'intégration dans l'UE, une politique économique stable et une politique sociale équitable. Sur le plan militaire, des mesures importantes ont été prises pour rapprocher les forces serbes des normes et des pratiques de l'OTAN. La coopération entre l'OTAN et la Serbie s'est aussi renforcée, et même si à l'avenir, la Serbie décidait, pour des raisons politiques, de ne pas entrer dans l'OTAN, les militaires continueraient de respecter ces nouveaux standards. Il considère comme un succès le fait qu'au moment de la déclaration d'indépendance du Kosovo, la voie diplomatique l'ait emporté sur l'option militaire. Les autorités serbes entretiennent avec la KFOR et la MINUK une excellente coopération, et le gouvernement serbe s'emploie à trouver une solution acceptable pour EULEX. Cependant, il estime que la communauté internationale s'est fourvoyée en confiant à la KFOR la tâche de former la Force de sécurité du Kosovo (KSF), dont la responsabilité aurait dû incomber à un seul pays plutôt qu'à l'Alliance tout entière. La KSF compte environ 2 500 personnes, mais la Serbie craint que cet effectif ne passe à un nombre beaucoup plus important si un général en prend le commandement.

Le **rapporteur** a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne les relations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce. **M. Spasojevic** a répondu que même si la Grèce avait essuyé des critiques internationales très vives quand elle a bloqué l'entrée de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans l'OTAN l'année précédente, Skopje s'est livrée récemment à des provocations, notamment en baptisant son aéroport « Alexandre le Grand ». L'ex-République yougoslave de Macédoine ferait mieux de se pencher sur ses très nombreux problèmes intérieurs ; elle est face à une société divisée, ses autorités sont incapables de contrôler une large bande de son territoire et elle a des litiges avec plusieurs voisins. L'ex-République yougoslave de Macédoine constitue pour les Balkans occidentaux un point névralgique susceptible d'exploser en l'absence d'une présence internationale.

Au ministère des affaires étrangères, le Chef de cabinet du ministre, **M. Stefanovic**, a déclaré que la Serbie avait vraiment marqué des points en obtenant que la Cour internationale de justice se saisisse de la question de la légalité de la déclaration de son indépendance par le Kosovo. Dans la politique étrangère de la Serbie, cette question est devenue un enjeu crucial, et pour la population serbe, une décision, même non contraignante, qui dénoncerait le caractère illégal des actions du Kosovo, est vitale. Cette affaire est d'autant plus importante qu'elle a exfiltré le problème (et toutes les tensions

qui vont de pair) de la région en le confiant à l'autorité d'une juridiction internationale. Il a ajouté que la situation était intenable pour la région tout entière et que la Serbie cherchait un moyen d'établir une communication avec les autorités du Kosovo. Cependant, les prétextes invoqués par le Kosovo pour proclamer son indépendance – les violations des droits de l'homme, et la prétention que le Kosovo faisait partie de l'ex-Yougoslavie – sont fallacieux. En ce qui concerne l'opération EULEX, la Serbie ne pose qu'une exigence à la communauté internationale : elle veut la nomination symbolique d'un représentant des Nations unies pour faire oeuvre de médiation entre Belgrade et EULEX.

A l'Assemblée nationale, le Président de la Commission des affaires étrangères, M. **Micunovic**, a précisé que depuis février 2008, la politique étrangère de la Serbie est axée sur le Kosovo et sur l'intégration européenne. La Serbie a besoin de rétablir des relations au niveau des ambassadeurs avec les pays de la région et de trouver les moyens de faire progresser les Balkans. Il connaît les nombreux problèmes que rencontrent les pays de la région mais récuse tout ralentissement dans le processus de l'intégration européenne.

Le rapporteur a rencontré, le 7 avril à Sarajevo, le Premier ministre de Bosnie-Herzégovine, M. **Nikola Spiric**, qui lui a dit que la situation politique était en voie d'amélioration dans le pays après des mois de stagnation dans les réformes. D'après lui, l'opinion publique est globalement plus acquise. Avec des degrés divers de réussite, les réformes avancent. Interrogé sur le rôle actuel du Bureau du Haut représentant (OHR) et sur son avenir, il a répondu que celui-ci avait joué un rôle contre-productif en ce qui concerne la progression des réformes et la réconciliation politique dans le pays. Selon lui, la communauté internationale n'agirait pas dans l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine en lui interdisant de progresser naturellement. L'OHR devrait se mettre en retrait et même envisager de se retirer de la Bosnie-Herzégovine. Il pense la même chose à propos des forces de la mission EUFOR, dont la présence et le maintien dans le pays n'ont plus de raison d'être. Les pouvoirs du Haut représentant devraient être transférés aux institutions et communautés locales, qui pourraient enfin s'atteler à la tâche. Le Premier ministre estime que s'il était à la tête de l'OHR, la Bosnie-Herzégovine serait aujourd'hui membre de l'UE. La double nationalité pour les communautés serbes et croates constitue un élément préoccupant pour le pays. Si la Croatie devient membre de l'UE et que la Serbie lui emboîte le pas à l'avenir, les citoyens de Bosnie-Herzégovine détenteurs de passeports de ces deux pays seront tentés de partir pour devenir citoyens de l'UE. La communauté bosniaque, abandonnée à elle-même, y verra une mesure prise par l'UE à son encontre. Même si tous ces développements ne se concrétisent pas dans l'immédiat, leur simple perspective et les discussions autour de ces questions empoisonnent l'atmosphère en Bosnie-Herzégovine.

En réponse à une question de M. **Agramunt** sur le transfert des compétences du Haut représentant au Représentant spécial de l'UE, il a indiqué que les Etats-Unis, qui pèsent de tout leur poids et sont influents dans tous les secteurs, auraient le dernier mot en la matière. Le Premier ministre a ajouté que sur les questions régionales, la Bosnie-Herzégovine est une force stable dans la région et un modèle pour la plupart des autres pays. Pour la stabilité future des Balkans occidentaux, le Kosovo constitue un enjeu important. La Bosnie-Herzégovine a décidé de ne pas reconnaître l'indépendance du Kosovo. Environ 1 500 000 Serbes vivent en Republika Srpska, et 2 500 000 Bosniaques et Croates (70% et 30% respectivement) sur le territoire de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Mais le dernier recensement remontant à 1991, soit avant la guerre, il n'y a donc pas de chiffres précis. Quinze ans après la première conférence, il faut selon lui convoquer une conférence internationale Dayton II qui se penchera sur les graves problèmes du pays.

Le Chef de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur **Garry Robbins**, a décrit les principales fonctions de la mission dans le pays, qui incluent le contrôle de la sécurité, la démocratisation, les droits de l'homme et la maîtrise de l'éducation. Il a précisé que le secteur de l'éducation, qui pratique la ségrégation des étudiants selon leur origine ethnique et un enseignement des événements historiques à géométrie variable, est à la peine. L'Ambassadeur a précisé qu'au cours des dernières années, les réformes avaient progressé. Néanmoins, la réforme de la police est laborieuse. La communauté internationale ouvre sa porte à la Bosnie-Herzégovine, qui doit toutefois prendre la décision d'en franchir le pas. Interrogé par le **rapporteur** sur la double nationalité des citoyens serbes et croates, l'Ambassadeur a ajouté que dans certains cas, les citoyens croates peuvent même se faire élire au parlement croate tout en habitant en Bosnie-Herzégovine. Sur la question de

l'OHR, l'ancien Haut représentant, **Miroslav Lajčák**, a fait un usage beaucoup plus sélectif des pouvoirs de Bonn en n'agissant qu'à dose homéopathique au plan local et en se gardant d'intervenir sur des points litigieux comme le limogeage et la nomination des ministres et des responsables. C'était, selon lui, le meilleur moyen pour faire avancer le pays et débloquent des situations conduisant à des tensions entre les trois groupes ethniques. En ce qui concerne la crise financière mondiale, il pense qu'elle pourrait paradoxalement servir d'instrument de réconciliation en amenant la population à se rendre compte que, quelle que soit son appartenance ethnique, elle est confrontée aux mêmes défis et partage les mêmes objectifs – l'emploi et un meilleur niveau de vie. Le fait que de nombreux jeunes veuillent quitter le pays ne correspond pas à une position politique ou à une préoccupation sécuritaire, mais à une réalité économique, et c'est pourquoi il faudrait multiplier les opportunités en Bosnie-Herzégovine et dans la région tout entière.

M. **Simosas**, Directeur politique de l'OHR, a décrit les principales activités menées par le Bureau et les différentes approches suivies par les Hauts représentants successifs au cours des quinze dernières années. Récemment, l'OHR a laissé le champ libre aux autorités bosniennes pour qu'elles mènent de leur propre initiative des politiques et des réformes, mais faute de coordination, celles-ci sont devenues otages des intérêts et rivalités des deux entités. De plus, en raison de la composition politique de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, 60 à 65% de son budget sont consacrés aux dépenses administratives, ce qui est particulièrement inquiétant étant donné que la région n'a pas encore pleinement pris la mesure de l'impact de la crise financière mondiale. Quant à la réduction des effectifs de la mission EUFOR de 2 200 à 200, elle devrait avoir lieu trois à quatre mois après le remplacement de l'OHR par le Représentant spécial de l'UE. Le soutien par des forces « au-delà de l'horizon » n'est pas une option viable étant donné que d'après le DSACEUR, le Général McColl, il faudrait au moins 1 000 hommes sur le terrain en Bosnie-Herzégovine pour préparer leur déploiement. Pour ce qui est du rôle du Bureau du Haut représentant en Bosnie-Herzégovine, celui-ci, qui fait souvent obstacle au progrès politique, n'aura pas besoin de rester ouvert une fois que le pays aura rempli les conditions 5+2.

M. **Ljubic**, Ministre des transports et des télécommunications et personnalité de premier plan de la communauté croate, a déclaré que la stabilité régionale était une priorité pour la Bosnie-Herzégovine, et que la crise financière mondiale lui faisait redouter une aggravation de la situation, du moins dans un avenir proche. En ce qui concerne la situation politique actuelle, il a exprimé sa frustration devant l'attitude du Premier ministre et du Conseil des ministres alors que des temps difficiles imposent la poursuite et non pas le blocage des réformes. Il a exprimé son mécontentement vis-à-vis du mandat de l'OHR au cours des deux dernières années : le pays éprouve le sentiment d'être constamment épié, ce qui fait obstacle au processus de réformes. Cependant, le bât blesse à la Chambre des députés, où une majorité de 50% est requise, ainsi qu'une majorité des députés de chaque entité, pour adopter des réformes. Tant et si bien que depuis 2006, plus de 200 lois sont en souffrance.

Le Président du parti bosniaque SDA, M. **Tihic**, s'est dit préoccupé par la situation politique actuelle dans le pays, qui pourrait affecter la région tout entière. Cependant, l'amélioration des relations dans un domaine pourrait avoir des répercussions positives dans l'ensemble des Balkans. Il s'est inquiété notamment de l'enlisement des réformes depuis 2006. Ces deux dernières années, l'OHR a eu un mandat peu consistant, et n'a pas pleinement utilisé ses pouvoirs. Le soutien des Etats-Unis et de l'OHR à la Bosnie-Herzégovine doit être intensifié, et l'OHR doit rester en place jusqu'à l'aboutissement du processus de réformes et à la mise en place des institutions chargées de le remplacer. Les conditions 5+2 définies par l'OHR ne permettront pas au pays de s'émanciper. Il s'est inquiété également de l'incapacité de la Bosnie-Herzégovine à faire face à la crise financière mondiale qui se propage à tout le pays en raison de l'absence de mécanismes adaptés. En ce qui concerne la Republika Srpska, il a observé que si M. Dodik pouvait faire sécession, il n'hésiterait pas une seconde – c'est une force destructrice pour le pays.

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la PESD et l'avenir des Balkans occidentaux – Réponse au rapport annuel du Conseil

L'Assemblée,

- (i) Réaffirmant son engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans cette région ;
- (ii) N'ignorant pas l'histoire mouvementée des Balkans occidentaux qui continue aujourd'hui d'affecter en profondeur l'attitude de leurs populations et de leurs gouvernements ;
- (iii) Insistant sur le rôle inestimable que la PESD a joué dans la région depuis 2003, en particulier en parvenant à y assurer la sécurité et la stabilité ;
- (iv) Profondément préoccupée par la dégradation de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, par le fait que les deux entités sont toujours incapables de parvenir à un accord sur un certain nombre de problèmes clés, cruciaux pour la survie du pays, et par les menaces de séparatisme proférées par les dirigeants politiques de la Republika Srpska ;
- (v) Se félicitant des progrès en cours, si lents soient-ils, dus à la réalisation de réformes proposées par le Conseil de mise en oeuvre de la paix (PIC) en Bosnie-Herzégovine, mais préoccupée de l'immobilisme frappant des réformes importantes telles que celle de la police ;
- (vi) Constatant qu'il reste urgent de réviser la Constitution de la Bosnie-Herzégovine afin de créer des structures étatiques viables et d'engager fermement le pays sur la voie de l'intégration euro-atlantique ;
- (vii) Craignant que l'on impose à la Serbie des exigences auxquelles elle ne sera pas en mesure de satisfaire et convaincue que pour encourager la politique pro-européenne du Président et du parlement serbes, l'UE doit améliorer le régime des visas appliqué à la Serbie et aider le pays à faire face à l'afflux de réfugiés du Kosovo sur son territoire ;
- (viii) Se félicitant de la coopération de la Serbie avec le TPIY et de l'arrestation, en juillet 2008, de Radovan Karadzic, accusé de crimes de guerre ; souhaitant en outre que l'actuelle coopération entre la Serbie et les Etats membres de l'UE conduise à l'arrestation des dernières personnes accusées de crimes de guerre, Ratko Mladic et Goran Hadzic, ce qui permettrait l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) entre la Serbie et l'UE ;
- (ix) Se félicitant que la mission EULEX Kosovo, la plus importante mission de PESD jamais entreprise par l'UE à ce jour, ait fait le plein de ses effectifs opérationnels, mais préoccupée par la remise en cause de la légalité et de l'efficacité de l'opération EULEX par les autorités de la Serbie et du Kosovo, tout en notant avec satisfaction que la Serbie a recours à des voies légales et démocratiques pour faire valoir ses objections ;
- (x) Se félicitant du rapport du Secrétaire général des Nations unies, en date de novembre 2008, sur la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo qui a réussi à obtenir l'approbation du Conseil de sécurité des Nations unies pour lancer l'opération EULEX Kosovo sous l'autorité de la MINUK ;
- (xi) Consciente qu'un certain nombre de pays, notamment plusieurs Etats membres de l'UE, n'ont toujours pas reconnu l'indépendance du Kosovo en tant qu'Etat et qu'il n'existe aucune perspective immédiate d'accord sur une position commune au niveau de l'UE en ce qui concerne l'indépendance du Kosovo ;
- (xii) Notant la tentative de la Serbie de saisir la Cour internationale de justice des Nations unies pour qu'elle examine la légalité des circonstances qui ont présidé à la déclaration d'indépendance du Kosovo ;
- (xiii) Félicitant l'Albanie et la Croatie de leur entrée dans l'OTAN ;

- (xiv) Préoccupée par l'échec persistant des pourparlers entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine et par leur incapacité à trouver un accord sur le nom de cette dernière, ce qui empêche son intégration dans les structures euro-atlantiques ;
- (xv) Préoccupée par le différend frontalier qui oppose la Slovénie et la Croatie et entrave la progression de la Croatie sur la voie de son adhésion à l'UE ;
- (xvi) Profondément préoccupée par les répercussions négatives de la crise financière mondiale sur l'ensemble des Balkans occidentaux, et en particulier sur la situation économique, politique et sociale de tous les pays concernés ;
- (xvii) Préoccupée du fait que les pays des Balkans occidentaux n'ont pas réussi jusqu'ici à freiner la hausse permanente de la corruption, toujours considérable et omniprésente dans la région ;
- (xviii) Constatant la réticence croissante d'un certain nombre d'Etats membres à admettre un nouvel élargissement de l'UE, suscitant ainsi une redéfinition de la politique d'intégration de l'Union à l'égard des Balkans, laquelle était centrée jusqu'à présent sur l'adhésion à l'UE des pays de la région ;
- (xix) Convaincue que l'UE ne doit pas abandonner la région, étant donné l'importance des liens politiques, économiques et culturels qu'elle y a tissés grâce à sa politique d'intégration des Balkans, mise en place depuis longtemps déjà,

RECOMMANDE AU CONSEIL D'INVITER LES PAYS DE L'UEO, EN TANT QUE MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

1. A poursuivre leurs activités particulièrement utiles en Bosnie-Herzégovine par le biais du Représentant spécial de l'UE/OHR et de l'opération EUFOR Althea, jusqu'à ce que les dirigeants politiques du pays adoptent les objectifs et respectent les conditions fixés par le Conseil de mise en oeuvre de la paix (PIC) et que la situation politique du pays soit jugée suffisamment stable pour permettre les changements constitutionnels nécessaires et le transfert ultérieur des pouvoirs de l'OHR au Représentant spécial de l'UE ainsi que la reconfiguration d'EUFOR Althea ;
2. A intensifier leurs efforts en vue d'instaurer des liens plus étroits entre la Republika Srpska, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et le gouvernement central afin d'apporter au pays davantage de stabilité et de sécurité et d'apaiser les craintes à l'égard d'une sécession de la Republika Srpska et des pressions exercées dans ce sens ;
3. A prier instamment les autorités de Serbie et de Bosnie-Herzégovine de poursuivre leur coopération constructive avec le TPIY et d'arrêter les personnes encore accusées de crimes de guerre ;
4. A lever la condition qui empêche actuellement l'Accord d'association et de stabilisation de la Serbie avec l'UE de se concrétiser afin que les aspirations européennes du pays et de sa population cessent d'être tributaires de l'arrestation d'un seul homme ;
5. A prier instamment les autorités de Serbie et du Kosovo de permettre à EULEX d'exécuter sa mission sans entrave ;
6. A continuer, malgré les difficultés financières du moment, à soutenir la dynamique de la politique d'intégration des Balkans occidentaux qui prévoit jusqu'à maintenant de promouvoir la sécurité et la stabilité aux portes de l'Europe ;
7. A maintenir, malgré le caractère encore explosif de la situation dans un certain nombre de secteurs de la région, une présence au titre de la PESD, appelée à s'orienter de plus en plus vers un rôle de surveillance, d'encadrement et de conseil ;
8. A encourager la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine à trouver une solution mutuellement acceptable au différend qui les oppose de longue date concernant le nom de cette dernière, en se basant sur les propositions les plus récentes du médiateur des Nations unies et à faire avancer les négociations d'adhésion de cette dernière ;

9. A encourager la Slovénie et la Croatie à trouver une solution mutuellement acceptable au différend frontalier qui les oppose en se fondant sur les récentes recommandations du Commissaire à l'élargissement.

AMENDEMENTS³⁵

Amendements n^{os} 1 à 3 déposés par M. Theodoros Pangalos (Grèce, Groupe socialiste)

1. Au considérant (vi) du projet de recommandation, après « l'intégration », insérer les mots : « européenne et ».
2. Au considérant (ix) du projet de recommandation, après les mots : « la plus importante mission », insérer le mot : « civile ».
3. A la fin du considérant (x) du projet de recommandation, remplacer les mots : « sous l'autorité de la MINUK » par les mots : « sous l'autorité générale et dans le cadre du statut de neutralité des Nations unies ».

Signé : Pangalos

Amendements n^{os} 4 et 5 déposés par M. Aleksandar Nikoloski (ex-République yougoslave de Macédoine, Groupe fédéré)

4. Remplacer le considérant (xiv) du projet de recommandation par le texte suivant :
« Considérant avec préoccupation que les pourparlers conduits sous les auspices des Nations unies entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine concernant le nom de cette dernière n'ont pas permis d'aboutir à une solution mutuellement acceptable, ce qui empêche l'intégration du pays dans les structures euro-atlantiques ; »
5. Au paragraphe 8 du projet de recommandation proprement dit, remplacer les mots « en se basant sur les propositions les plus récentes du médiateur des Nations unies » par les mots : dans le cadre du processus conduit par les Nations unies ».

Signé : Nikoloski

Amendements n^{os} 6 à 8 déposés par Mme Vesna Marjanovic (Serbie)

6. Au considérant (viii) du projet de recommandation, après les mots « crimes de guerre ; », insérer les mots : « soutenant l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) entre la Serbie et l'UE ; » et supprimer les mots : « , ce qui permettrait l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) entre la Serbie et l'UE ; ».
8. Après le paragraphe 5 du projet de recommandation proprement dit, insérer le nouveau paragraphe suivant :
« A exhorter la mission EULEX Kosovo à maintenir une position de neutralité en ce qui concerne le statut du Kosovo et à agir en conformité avec la Résolution 1244 et le plan en six points adopté par l'Assemblée générale des Nations unies ; »

Signé : Marjanovic

Amendement n^o 10 déposé par M. Zdenko Franić (Croatie) et Mme Marija Pejčinović Burić (Croatie, Groupe fédéré)

10. A la fin du paragraphe 9 du projet de recommandation proprement dit, ajouter les mots : « , pour permettre la reprise des négociations d'adhésion à l'UE avec la Croatie. »

Signé : Franić, Pejčinović Burić

³⁵ Voir 3^e séance, 3 juin 2009 (Retrait des amendements n^{os} 7 et 9 ; adoption des amendements n^{os} 1-6, 8 et 10).